

Document:	<u>EB 2008/95/R.15</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 e)</u>
Date:	<u>28 novembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Royaume du Maroc

Programme d'options stratégiques pour le pays

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 15-17 décembre 2008

Pour: **Examen**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le/la responsable du FIDA ci-après:

Mounif Nourallah

Chargé de programme

téléphone: +39 06 5459 2367

courriel: m.nourallah@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

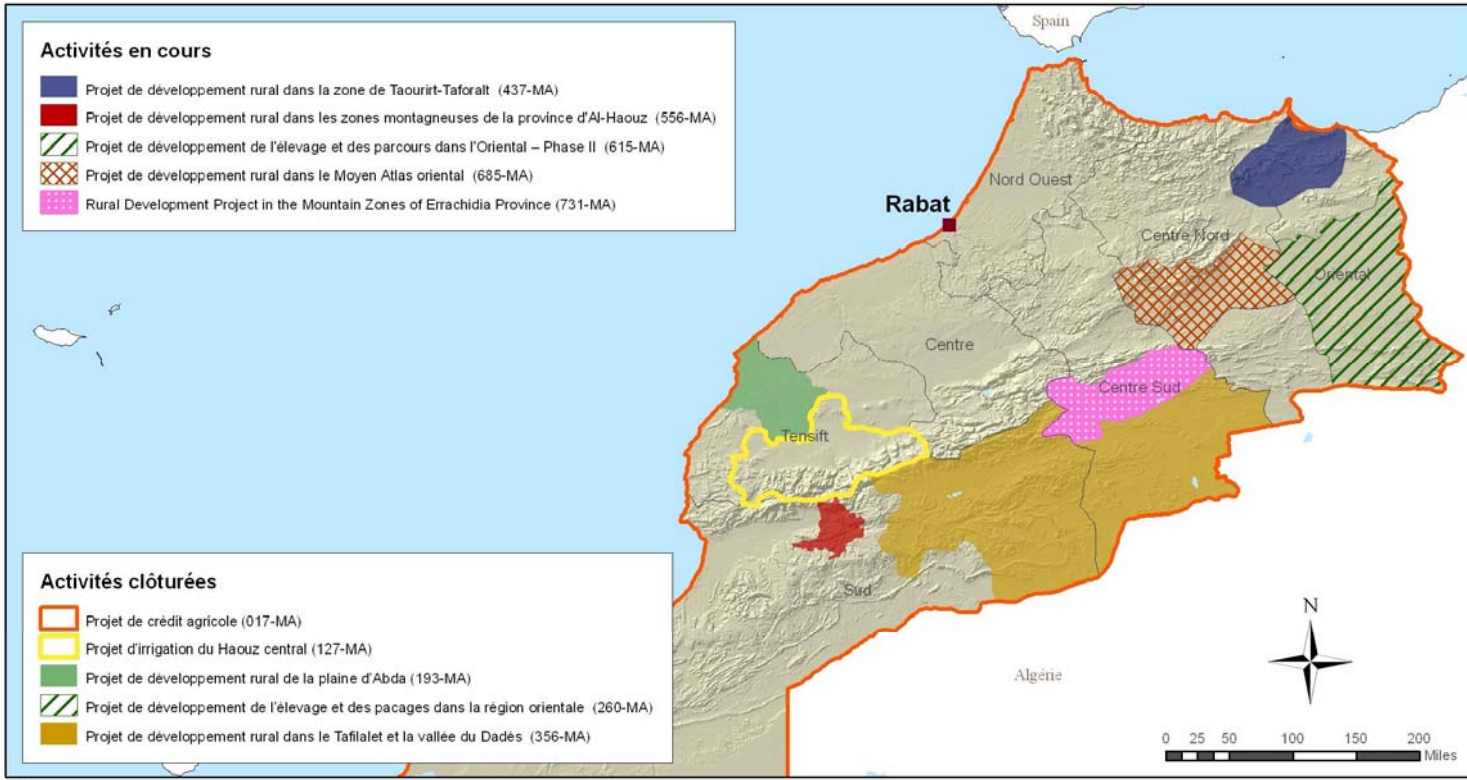
Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iii
Résumé de la stratégie pour le pays	iv
I. Introduction	1
II. Le contexte du pays	1
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	3
III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays	6
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	6
B. Enseignements tirés	7
IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays	8
A. Avantage comparatif du FIDA	8
B. Objectifs stratégiques	8
C. Perspectives d'innovation	10
D. Stratégie de ciblage	11
E. Articulation au niveau des politiques	11
V. Gestion du programme	12
A. Gestion du COSOP	12
B. Gestion du programme de pays	12
C. Partenariats	12
D. Gestion des savoirs et communication	13
E. Cadre de financement SAFF	13
F. Risques et gestion des risques	14
Appendices	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Situation économique du pays	5
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	6
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	8
V. Accord conclusif de l'EPP	13
VI. Réserve de projets	19
Dossiers clés	
Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	29
Dossier clé 2: Matrice des organisations (Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces)	31
Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/ possibilités de partenariats	33
Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	35

Sigles et acronymes

AMC	Association de microcrédit
AUEA	Association d'usagers de l'eau agricole
DPA	Direction provinciale de l'agriculture
EPP	Évaluation du programme de pays
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
MAPM	Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime
MEF	Ministère de l'économie et des finances
PDC	Plan de développement communautaire
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
S&E	Suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SAU	Surface agricole utile
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact

Royaume du Maroc
Zones d'intervention du FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

FIDA Carte compilée par le FIDA

Résumé de la stratégie pour le pays

1. Ce programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) est le deuxième élaboré pour le Royaume du Maroc. Il couvre la période 2009-2014, et sa conception est le résultat d'un processus participatif de consultation des principaux intervenants dans la lutte contre la pauvreté rurale dans le pays (appendice I).
2. En conformité avec les objectifs des stratégies et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, le but du présent COSOP est d'améliorer les conditions de vie et de diversifier et pérenniser les sources de revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres en contribuant à la réalisation de trois Objectifs du Millénaire pour le développement: réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et préserver l'environnement, et ce en visant les trois objectifs stratégiques ci-après.
3. **Objectif stratégique 1. Renforcer la participation des communautés rurales au processus de développement.** Le programme de pays renforcera les capacités d'organisation et de gestion des populations et de leurs organisations de base, et développera leur capacité de programmation et de planification communautaire participative à travers l'animation rurale, la formation, l'alphabétisation fonctionnelle et la diffusion d'informations pour leur permettre de prendre en charge leur propre développement. Cet objectif vise à atteindre les résultats suivants: i) les populations des unités socioterritoriales de base ciblées par les projets constituent des associations de développement ou coopératives qui participent à l'élaboration des plans de développement communautaires (PDC) et aux activités de programmation et de suivi des activités durant leur mise en œuvre; et ii) les femmes sont présentes dans les organes de direction des différentes organisations de base.
4. **Objectif stratégique 2. Promouvoir l'accès des ruraux pauvres, femmes et jeunes notamment, à des services financiers adaptés et durables.** Le programme de pays aidera les institutions de microcrédit à développer leurs activités dans les zones d'intervention du Fonds et à adapter leurs produits aux spécificités du secteur agricole, au développement des filières et aux microactivités non agricoles. En outre, il apportera un appui aux populations les plus démunies qui n'ont pas accès au microcrédit grâce à la création de fonds communautaires accordant des prêts remboursables aux individus, associations ou coopératives dans les zones les plus marginalisées. Par ailleurs, le FIDA œuvrera, en étroite collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances (MEF) et les autres intervenants dans ce domaine, à faire évoluer la loi sur le microcrédit vers un cadre juridique favorisant le développement d'autres produits financiers. Cet objectif vise à atteindre les résultats suivants: i) chaque zone de projet disposera d'au moins une association de microcrédit (AMC) fonctionnelle; ii) ces AMC développeront et diffuseront de nouveaux produits financiers adaptés aux cycles et conditions de la production agricole et para-agricole; et iii) les femmes et les jeunes bénéficieront largement des produits financiers afin de créer de nouvelles activités.
5. **Objectif stratégique 3. Promouvoir l'accès à l'eau et à des techniques agricoles améliorées.** Le COSOP a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des ruraux pauvres à travers l'accès à la petite et moyenne hydraulique, à l'alimentation en eau potable et aux pistes rurales dans les zones pauvres et enclavées, l'accent étant mis sur la préservation des terres et des infrastructures. Le COSOP appuiera les activités d'amélioration des techniques de production afin que les agriculteurs parviennent à maîtriser les actions d'intensification et de valorisation de la production agricole. Cet objectif vise les résultats suivants: i) la réhabilitation d'un nombre suffisamment élevé de périmètres de petite et moyenne hydraulique gérés et entretenus par des associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) et

protégés par des travaux de préservation des terres et des infrastructures; et ii) l'augmentation des rendements et le développement des activités de valorisation des produits agricoles.

Royaume du Maroc

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. Le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axé sur les résultats préparé pour le Maroc couvre la période 2009-2014. L'élaboration du COSOP est le résultat des activités suivantes: i) la conception et la validation du processus de consultation par l'équipe de gestion du programme de pays (EGPP); ii) un processus consultatif et participatif impliquant tous les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans la lutte contre la pauvreté rurale, y compris une enquête auprès des clients (Client Survey) menée en 2008 par le FIDA (appendice I); iii) la collecte et le traitement, durant l'année 2008, de données et d'informations de référence relatives à la situation et à l'évolution de la pauvreté au Maroc, à la conjoncture économique, aux stratégies nationales de développement rural et de lutte contre la pauvreté ainsi que les résultats obtenus; et iv) la production, en août 2008, d'une synthèse bibliographique sur la pauvreté rurale ainsi que d'une étude relative à la situation et aux perspectives de développement du microcrédit au Maroc.

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

2. **Situation économique générale.** La population du Maroc était estimée à 30,8 millions d'habitants en 2007. Le taux de croissance démographique a enregistré une nette baisse de 2,04 à 1,4% entre les deux périodes intercensitaires 1982-1994 et 1994-2004. Le PIB par habitant était d'environ 2 497 USD en 2007. La structure du PIB du pays est dominée par les services qui représentaient plus de 50% en 2007¹ (54,3% en 2004). Le secteur de l'agriculture et de la pêche représente en moyenne 14% du PIB mais influe beaucoup sur son évolution. Cependant, sur une longue période (1998-2007), le taux de croissance du PIB a été de 4,2% en moyenne (appendice II).
3. **Contraintes et perspectives.** Deux contraintes principales entravent la croissance économique du pays: un secteur agricole fortement tributaire des aléas climatiques et la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques qui alourdit les charges de soutien des prix à la consommation. Malgré le poids de ces contraintes, l'économie marocaine a des potentialités et des perspectives importantes, surtout dans le cadre de la mondialisation et des accords de libre-échange récemment signés, ainsi que de la dynamique de libéralisation du commerce: une progression continue des secteurs non agricoles; l'ampleur des grands chantiers lancés dans le domaine des infrastructures, du tourisme, de l'habitat, de l'agriculture et de l'industrie; une attractivité de plus en plus importante pour les investissements extérieurs (multipliés par quatre entre 1990 et 2006); la maîtrise de l'inflation (1,8% en moyenne entre 2000 et 2007); un taux d'investissement en constante augmentation (31,3% en 2006); et les nouvelles perspectives de développement social ouvertes par l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH).

Agriculture et pauvreté rurale

4. **L'agriculture, secteur majeur de l'économie marocaine.** Le secteur agricole représente, selon les campagnes agricoles, de 13 à 20% du PIB² total et plus de 12% du total des exportations. Cependant, il emploie 40% de la population totale active et procure 80% de l'emploi rural.
5. **Structures d'exploitation.** En 1996, on comptait 1,5 million d'exploitations de 5,8 hectares en moyenne³. Les agriculteurs sans terre et les très petits agriculteurs

¹ Estimation du Haut Commissariat au Plan, budget économique et prévisionnel 2008.

² *Cinquante ans de développement humain et perspectives 2025*, Rapport du cinquantenaire 2006.

³ Recensement général de l'agriculture de 1996.

(dont la taille des exploitations est inférieure à 3 hectares) et dont la ressource principale est la force de travail, représentent encore plus de la moitié du nombre total d'exploitations (54%) et détiennent 12% de la surface agricole utile (SAU) et 18% de la surface irriguée. La majorité de ces exploitations pratiquent l'agriculture d'autosubsistance, sont très vulnérables aux sécheresses et font appel à des revenus extérieurs à l'exploitation.

6. **Performances.** Les céréales, qui sont cultivées sur 68% des terres, principalement en *bour*⁴, sont de loin la culture la plus importante. Leur production – qui varie de moins de 2 millions de tonnes à plus de 10 millions de tonnes par an (soit un peu moins de 6 millions de tonnes en moyenne) – a un impact important sur la performance du secteur agricole et de l'économie marocaine. En année moyenne, le secteur irrigué contribue, sur 13% de la SAU, à 45% de la valeur ajoutée agricole, à 75% des exportations agricoles et 35% de l'emploi agricole. La couverture des besoins par la production nationale représente 100% pour les viandes, fruits et légumes, 82% pour le lait, 47% pour le sucre, 62% pour les céréales, 31% pour le beurre et 21% pour les huiles alimentaires.
7. **Contraintes à la croissance du secteur.** Ces contraintes sont nombreuses: i) contraintes foncières (exiguïté des exploitations, morcellement des terres, indivision du droit de propriété, précarité des statuts fonciers et insuffisance de l'immatriculation foncière) qui limitent les initiatives d'investissement; ii) fréquence des aléas climatiques; iii) dégradation des ressources naturelles due à l'érosion, à des travaux du sol inadaptés et au surpâturage; iv) très faible accès au crédit d'investissement; v) manque d'organisation professionnelle des agriculteurs; vi) analphabétisme des agriculteurs; et vii) faible encadrement technique.
8. **Situation et évolution de la pauvreté rurale.** Au niveau national⁵, le taux de pauvreté relative⁶ s'élevait à 14,2% en 2004 contre 16,5% en 1994, soit une diminution de 14%. Toujours en 2004, le taux de pauvreté en milieu rural se maintenait encore à 22,0%⁷, soit près de trois fois le taux urbain (7,9%). Ainsi, au niveau national, près de 4 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté relative, dont près de 3 millions dans les zones rurales. Cependant, au cours de la décennie 1994-2004, la pauvreté de certaines provinces parmi les plus pauvres, notamment dans le sud et l'est du pays, a vu son taux augmenter sensiblement.
9. Concernant les indicateurs du développement humain (IDH), l'IDH rural était en 2004 de 0,537 et l'IDH urbain de 0,721. En 1998-1999 (enquête précédente du Haut Commissariat au plan), les IDH rural et urbain s'élevaient respectivement à 0,501 et 0,693. On peut ainsi noter à la fois un progrès réel ces dernières années et le maintien de l'écart entre ville et campagne. En 2007, le taux d'analphabétisme en milieu rural s'élevait à 58,1% contre 41,2% à l'échelle nationale. Le retard pour les femmes rurales est plus accentué, avec un taux de 72,2%. Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles de 12 à 14 ans est de 43% en milieu rural contre 75% au niveau national.
10. Les inégalités entre milieu rural et milieu urbain sont également fortes dans le domaine de la santé: la mortalité infantile est évaluée respectivement à 55‰ et 33 ‰ et l'on compte 267 décès pour 100 000 naissances contre 187 en ville⁸. Par ailleurs, sur la base des données de 2007, on note une faible proportion de femmes

⁴ Les zones «bour» représentent les zones d'agriculture pluviale par opposition aux zones irriguées. On distingue le bour «favorable» correspondant à la SAU des plaines et collines à pluviométrie supérieure à 400 mm et le bour «défavorable» où la SAU est située en zone de montagne et semi-aride.

⁵ Haut Commissariat au plan, «Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc», Données cartographiques et statistiques, septembre 2004.

⁶ Dont le seuil est obtenu en majorant celui de la pauvreté alimentaire par le coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis.

⁷ Selon les dernières données du Haut Commissariat au plan présentées dans le rapport national 2007 des Objectifs du Millénaire pour le développement (publié en septembre 2008), les taux de pauvreté relative au niveau national, urbain et rural seraient, pour l'année 2007, de 9%, 4,8% et 14,5% respectivement; les taux de vulnérabilité seraient de 17,5%, 12,7% et 23,6%.

⁸ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2007-2011, Nations Unies/Royaume du Maroc.

dans différents secteurs d'activités: 18,7% dans l'administration; 19,4% dans la magistrature; 6,8% parmi les employeurs; 25,7% parmi les cadres supérieurs et les professions libérales et 10,5% parmi les députés.

11. **Causes de la pauvreté rurale.** Les causes de la pauvreté rurale découlent principalement des contraintes qui entravent le développement du secteur agricole précédemment analysées (paragraphe 7 ci-dessus). À ces contraintes s'ajoutent: i) la faible diversification des activités rurales non agricoles qui ne constituent encore qu'une très petite partie des revenus et des emplois des populations rurales; ii) la difficulté d'accès aux services financiers ruraux de proximité; iii) l'accès insuffisant des populations des zones de montagne et de plaines et plateaux semi-arides aux services et infrastructures de base, ce qui constitue un frein au développement économique et social; et iv) la faiblesse des organisations communautaires qui manquent de la formation et de l'appui nécessaires pour prendre en charge leur propre développement (dossier clé 1).
12. **Obstacles et perspectives de réduction de la pauvreté.** Les faibles disponibilités de ressources en eau et en sols (souvent dégradés), la dotation insuffisante en équipements socio-économiques de base (routes, eau, électricité, etc.), le faible encadrement technique, le niveau élevé de l'analphabétisme et la faible couverture sanitaire constituent les principaux obstacles à la réduction de la pauvreté. Depuis une dizaine d'années, le gouvernement, conscient de l'importance de la réduction des disparités entre les zones rurales et urbaines, a mis en œuvre des programmes et politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté en faveur du monde rural, dont les plus importants sont: i) le lancement, à partir des années 90, de grands travaux d'équipement en services ruraux de base; ii) la création, en 1998, de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et celle, en 2000, du Fonds Hassan II pour le développement social et économique; iii) la promulgation, en 1999, d'une loi sur le microcrédit; iv) la mise en place de l'Agence de développement social et de trois agences régionales de développement; et v) l'adoption, en 2008, pour faire face à la flambée des cours mondiaux des céréales, de plusieurs mesures destinées à stabiliser les prix intérieurs⁹.
13. Par ailleurs, la mondialisation et les accords de libre-échange récemment signés par le Maroc ainsi que la dynamique de libéralisation (paragraphe 3 ci-dessus) ouvrent des perspectives pour la réalisation de progrès structurels majeurs dans le monde rural. Dans le même temps, si elles ne sont pas maîtrisées et gérées par le biais de réformes et de politiques adaptées tenant compte du changement climatique et de ses conséquences sur les ressources naturelles, ces perspectives pourraient menacer les zones agricoles défavorisées où l'incidence de la pauvreté est élevée. Face à ces enjeux, le gouvernement a ouvert un débat sur ces thèmes au niveau national¹⁰. Dans ce cadre, les programmes et stratégies suivants ont été développés: i) le lancement, en mai 2005, de l'INDH au bénéfice des communes rurales et des quartiers urbains les plus pauvres; et ii) plus récemment, l'élaboration par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAPM) d'une stratégie de développement agricole, le Plan Maroc Vert.

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

14. Le point focal du FIDA au Maroc reste le Ministère de l'économie et des finances (MEF), représentant officiel du gouvernement. Le MAPM assure la tutelle de tous les projets. Ses structures aux niveaux régional (Office régional de mise en valeur agricole) et provincial (Direction provinciale de l'agriculture [DPA]) sont les

⁹ Les mesures sont: i) la réduction des droits de douane/d'importation appliqués au blé tendre; ii) la suspension de la perception de la prime compensatoire sur les contingents préférentiels accordés à l'Union Européenne et aux États-Unis; iii) la suspension d'autres taxes telles que la contribution pour la commercialisation et le stockage des orges destinées à l'alimentation animale; iv) la prise en charge du coût de transport pour l'orge à l'importation; v) la suspension des droits d'importation et la taxe sur la valeur ajoutée appliqués à l'importation de l'orge et du maïs et des autres produits de l'alimentation animale; vi) le soutien du prix de la farine de luxe le ramenant à 350 Dh/ql, sortie moulin; vii) la mise en place d'un système de restitution à l'importation du blé tendre, qui consiste à fixer un montant unitaire correspondant à la différence entre le prix de revient moyen calculé à l'importation et le prix cible à l'importation

¹⁰ Haut Commissariat au plan «Agriculture 2030» (avril 2007).

organismes d'exécution des projets. Le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification intervient dans l'exécution des projets pour les zones forestières et pastorales relevant du domaine de l'État. Le Ministère de l'intérieur, qui assure la mise en œuvre de l'INDH, gère les terres collectives et participe au développement local. Le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement a pour mission, entre autres, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de développement rural. Le Haut Commissariat au plan intervient dans la programmation, les études, enquêtes et recensements (recensements de la population et de l'habitat, enquêtes sur la consommation des ménages, élaboration de cartes de la pauvreté communale, études sur la pauvreté et études prospectives de développement, etc.). Les agences de développement régional (Agence de l'Oriental, Agence du Nord, Agence du Sud) élaborent et mettent en œuvre des projets d'investissement souvent de grande envergure.

15. Le MAPM dispose de structures régionales, provinciales et locales qui garantissent la proximité avec les populations rurales ainsi qu'une bonne couverture du terrain. Cependant, il manque de personnel technique et administratif, notamment au niveau des DPA situées dans les zones marginales où les projets FIDA interviennent. Par ailleurs, les restrictions budgétaires entravent le financement des projets conformément à la programmation annuelle prévue pour chacun d'eux, au niveau de leurs besoins en investissement et en fonctionnement.
16. Les projets du FIDA développent un large partenariat avec la société civile notamment, les associations de développement au niveau local, les associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA), les coopératives et les associations féminines et de microfinance. Ces organisations constituent des partenaires privilégiés car, grâce à leur participation aux activités des projets et à la gestion des réalisations, elles constituent le principal garant de la durabilité des activités et des investissements. En outre, certains projets du FIDA ont conclu des accords de collaboration opérationnelle avec d'autres agences publiques (Office national de l'eau potable, Agence de développement social, Office de développement de la coopération), avec des établissements de formation et de recherche (Institut national de recherche agronomique, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, École nationale d'agriculture de Meknès) et avec des associations professionnelles (Association professionnelle au service des éleveurs ovins et caprins) ou de microcrédit.

Les stratégies nationales de développement rural et de réduction de la pauvreté

17. La **Stratégie 2020 de développement rural** se propose de corriger les déséquilibres régionaux et locaux qui affectent le monde rural et de développer et valoriser les ressources naturelles. Ses objectifs sont les suivants: i) l'accroissement de la production agricole; ii) l'augmentation des possibilités d'emploi et des revenus dans l'agriculture; iii) la création et la diversification de l'emploi dans les activités para-agricoles et extra-agricoles; iv) le blocage des processus de dégradation anthropique de l'environnement; v) l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle des hommes et des femmes en milieu rural; vi) l'amélioration des services liés à la qualité de la vie et du bien-être; et vii) la correction des déséquilibres régionaux et sous-régionaux en matière d'infrastructures et d'aménagement du territoire. La mise en œuvre de cette stratégie à travers des programmes et projets de développement rural intégré et participatif a comporté la participation croissante des populations et des collectivités locales. L'évaluation récente de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural 2020¹¹ a souligné la convergence des projets et programmes avec les principes et approches de la stratégie. Elle a toutefois relevé la persistance d'un certain nombre d'insuffisances (coordination et intégration intra-sectorielle, multiplicité des conceptions et approches, ressources humaines, programmation budgétaire, référentiels techniques, formation, suivi) qui affectent la performance et l'impact des projets.

¹¹ «État des lieux de la mise en œuvre de la stratégie 2020 de développement rural», MAPM, Banque mondiale, FAO, juin 2006.

18. La nouvelle **Stratégie Plan Maroc Vert**¹² a pour objectif de mettre en œuvre une politique agricole permettant: i) une mise à niveau compétitive du secteur agricole dans une optique de modernisation, d'intégration au marché mondial et de création de richesse pour l'ensemble de la chaîne de valeur; ii) une prise en compte du secteur dans toutes ses composantes sociologiques et territoriales, la priorité étant accordée aux objectifs de développement humain; iii) une meilleure valorisation et une gestion durable des ressources naturelles; et iv) une définition des politiques d'appui nécessaires pour une croissance durable.
19. La stratégie repose sur deux piliers essentiels qui permettent de toucher tant les exploitations modernes (pilier I) que la petite agriculture (pilier II). L'objectif du pilier I est de développer une agriculture performante, intégrée au marché, grâce à des investissements privés pour la mise en œuvre de plans de développement de filières à haute valeur ajoutée et hautement productives. L'objectif du pilier II est de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus vulnérables, notamment dans les zones de montagne et en bour défavorable, grâce à des investissements pour la mise en œuvre de projets d'agrégation sociale des acteurs défavorisés autour de programmes de reconversion vers des filières plus adaptées et plus rentables, assortis de mesures d'intensification et de valorisation. Le Plan Maroc Vert est sous-tendu par un ensemble de réformes du cadre sectoriel (foncier, politique de l'eau, fiscalité, etc.), de l'organisation institutionnelle du MAPM lui-même et de la coordination avec les autres structures publiques en matière de développement rural.
20. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est représentée au Maroc par l'INDH. Cette initiative s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain. Lancée par le Royaume du Maroc en mai 2005, elle vise la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale à travers l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base, le renforcement des capacités, la promotion d'activités génératrices de revenus et l'appui aux personnes extrêmement vulnérables.
21. L'INDH est un programme de développement communautaire participatif, puisque ce sont les communautés ciblées qui expriment elles-mêmes leurs besoins dans le cadre de l'élaboration d'initiatives locales de développement humain. Elle cible 403 communes rurales parmi les plus pauvres (dont le taux de pauvreté est supérieur à 22%) et 250 quartiers pauvres en milieu urbain et péri-urbain. Une enveloppe financière de 10 milliards de dirhams (DH) (1,3 milliard d'USD) lui a été allouée pour la période 2006-2010, dont 60% sont financés par l'État, 20% par les collectivités locales et 20% par la coopération internationale. Sur les 10 milliards de DH, 70% sont mobilisés. Un audit récent (octobre 2008) a constaté une amélioration de la gouvernance et du respect des principes, démarches et fondements du programme. Cependant, des insuffisances persistent et des recommandations ont été formulées pour améliorer la cohérence entre programmes sectoriels et INDH, ainsi que la programmation participative et pour renforcer les partenariats et les capacités de gestion des associations et des divisions des affaires sociales au niveau provincial.

Harmonisation et alignement

22. Le FIDA intervient au Maroc en assurant une harmonisation et un alignement sur les stratégies, programmes, procédures et projets nationaux, régionaux et locaux, notamment: i) les programmes du MAPM relatifs aux plantations fruitières, à la petite et moyenne hydraulique, à l'élevage et à la valorisation des produits agricoles; ii) la démarche et les modalités d'intervention dans les communes ciblées par l'INDH; et iii) les interventions des autres institutions nationales (Ministère de l'équipement pour le Programme national des routes rurales, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement pour le Programme national de l'eau potable, Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre

¹² «Plan Maroc Vert-Stratégie de développement intégré de l'agriculture au Maroc», MAPM, mars 2008.

la désertification pour les programmes et projets de développement forestier). Il engage des cofinancements avec des bailleurs de fonds comme la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement pour le programme de développement pastoral et de l'élevage de l'Oriental – Phase I; la Banque interaméricaine de développement (BID) pour le projet de développement rural dans le Tafilalet et la vallée du Dadès (PDRT); le Fonds de l'OPEP pour le projet de développement rural dans la zone de Taourirt-Taforalt (PDRTT) et le projet de développement rural dans le Moyen Atlas oriental; l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KgW) pour le PDRT dans la zone du Dadès et le PDRTT; et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la deuxième phase du projet de développement de l'élevage et des parcours dans l'Oriental.

23. Par ailleurs, le FIDA a renforcé ses consultations avec les bailleurs de fonds dans le cadre de l'élaboration du présent COSOP notamment avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, le Millenium Challenge Corporation, l'Union européenne, l'Agence des États-Unis pour le développement international, le KfW, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (voir dossier clé 3).

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

24. De 1979 à 2007, le Fonds a financé 11 projets au Maroc dont cinq sont en cours d'exécution, pour un coût total d'environ 164 millions d'USD sous forme de prêts. Le Maroc a aussi bénéficié, durant la période 1997-2007, d'environ 5 millions d'USD sous forme de dons régionaux d'assistance technique pour financer les interventions d'institutions scientifiques internationales¹³. Les projets ont été conçus au rythme d'un nouveau projet tous les trois ans en moyenne. Une évaluation du programme de pays (EPP), réalisée par le Bureau de l'évaluation du FIDA en 2006/2007, fournit une évaluation détaillée des projets du FIDA (exécutés durant la période 1997-2007) dont les principaux résultats et impacts sur les populations ciblées figurent ci-après¹⁴ (appendice IV).
25. La mise en œuvre des projets a reposé sur des approches favorisant la participation et la responsabilisation des bénéficiaires. De ce fait, une contribution appréciable a été apportée à la création et au développement de nombreuses associations professionnelles couvrant divers domaines agricoles (irrigation, gestion des parcours, apiculture, petit élevage, oléiculture, traitement et conditionnement des dattes, etc.). Les interventions dans ces domaines ont largement contribué à la formation d'un précieux capital associatif garantissant une gestion durable des aménagements réalisés et des ressources naturelles.
26. En matière d'infrastructures rurales, les aménagements hydro-agricoles ont apporté des améliorations sensibles dans les zones de montagne et arides qui ont parfois transformé radicalement la situation agricole dans ces régions fortement handicapées par les conditions climatiques et amélioré la sécurité alimentaire des ménages. L'adduction d'eau potable, qui a concerné les zones où les programmes nationaux n'envisagent pas d'interventions à court ou moyen terme, a libéré les femmes de leur corvée d'eau quotidienne et a contribué à améliorer l'état de santé des bénéficiaires. L'aménagement de routes et de pistes rurales a permis de réduire les coûts d'approvisionnement en intrants et en denrées de base, d'écouler plus facilement la production agricole et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base comme les centres de soins et les écoles. En outre, grâce aux formations reçues

¹³ Acción, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, Centre international de recherches agricoles dans les zones arides, Centre international de développement des engrais et Centre de recherches pour le développement international.

¹⁴ Globalement, sur une note maximale de 6 (très satisfaisant), l'EPP a noté le programme comme suit: 5 pour la performance, 5 pour la pertinence, 5 pour l'efficacité, 5 pour l'efficience, 5 pour l'impact, 4 pour la durabilité et 4 pour l'innovation et la duplication.

(alphabétisation, par exemple) et aux activités génératrices de revenus, les femmes ont acquis un savoir-faire dans divers domaines comme l'élevage, l'artisanat, la commercialisation ou la gestion.

B. Enseignements tirés

27. Compte tenu de la stratégie de ciblage qui vise les populations les plus pauvres, du niveau élevé d'enclavement des zones concernées par les projets où les programmes sectoriels d'investissement n'interviendront pas à court ou moyen terme, les enseignements tirés des opérations antérieures (appendice IV) et les recommandations qui en découlent induisent la prise en compte des actions suivantes dans la conception de nouveaux programmes:
- **organisation des populations.** Poursuivre l'appui aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation des membres des organisations de base en matière de techniques de production, de gestion et de prise de décision, l'accent étant mis sur les besoins des femmes rurales;
 - **appui technique aux agriculteurs.** Poursuivre l'intensification et la diversification des systèmes de production à travers une concertation entre agriculteurs, organismes d'exécution des projets et instituts de recherche et de vulgarisation, pour générer des paquets technologiques adaptés à la petite exploitation dans les zones cibles du programme de pays;
 - **complémentarité prêts/dons.** Inscrire les objectifs des dons d'assistance technique dans ceux des projets afin que les produits soient compatibles avec les besoins des groupes cibles du Fonds;
 - **diversification des activités économiques.** Appuyer la promotion d'activités para-agricoles et extra-agricoles afin de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de diversifier les sources de revenus;
 - **microfinance.** Renforcer les AMC pour le développement de produits de microcrédit mieux adaptés aux spécificités du secteur agricole et para-agricole et au développement des filières;
 - **infrastructures.** Poursuivre le développement des infrastructures socio-économiques de base, notamment en ce qui concerne la petite et moyenne hydraulique, l'alimentation en eau potable et les pistes;
 - **suivi-évaluation.** Améliorer la maîtrise des systèmes de suivi-évaluation, notamment du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à travers des activités d'appui continu, de formation, de normalisation et d'échanges entre les équipes de suivi-évaluation (S&E) des projets à travers leur mise en réseau;
 - **partenariat.** Renforcer le partenariat avec les autorités locales, provinciales et régionales, les agences de développement régional, les autres bailleurs de fonds et les organisations internationales et le secteur privé;
 - **gestion des savoirs et communication.** Promouvoir la mise en réseau pour favoriser l'échange, ainsi que l'innovation institutionnelle, technique et méthodologique;
 - **dialogue politique.** Renforcer le dialogue avec les ministères et les organes de tutelle du programme de pays afin d'améliorer le contexte institutionnel et juridique dans les domaines suivants: i) mobilisation de ressources financières et humaines pour répondre aux besoins des projets; ii) régularité des réunions des comités nationaux et régionaux de pilotage pour assurer la coordination intersectorielle; iii) renforcement de l'application des textes de loi sur le foncier collectif; et iv) évolution de la loi 18-99 sur le microcrédit pour permettre aux institutions de microfinance de diversifier leurs produits financiers;
 - **appui à l'exécution des projets.** Passer d'une supervision classique axée sur les tâches et les résultats physiques à une nouvelle forme de supervision axée sur la qualité, l'innovation et l'impact.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

28. Les interventions du FIDA au Maroc lui ont permis de développer un savoir-faire particulier dans un certain nombre de domaines relatifs au développement des zones marginales du Maroc, tels que: le ciblage des populations bénéficiaires; l'autonomisation des ruraux pauvres à travers leur organisation en associations, coopératives ou toute autre forme de regroupement; le renforcement de ces organisations en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir prendre en charge leur propre développement; la planification et la programmation locales (plans de développement communautaires sur la base de l'organisation sociale existante: douar, ksar, coopérative pastorale); une gestion améliorée et durable des ressources naturelles; et l'extension du microcrédit aux zones marginales en milieu rural. Le gouvernement reconnaît les compétences du FIDA s'agissant du développement participatif en zones de montagne et en zones arides défavorables et souhaite que le Fonds poursuive son appui dans ces zones et domaines d'activité.

B. Objectifs stratégiques

29. En conformité avec les stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté rurale (INDH) et de développement de l'agriculture (Plan Maroc Vert, notamment le pilier II), les axes du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, les résultats de l'EPP et les recommandations du processus consultatif (appendice I), le but du présent COSOP est d'améliorer, de diversifier et de pérenniser les revenus des femmes, des hommes et des jeunes ruraux pauvres, contribuant ainsi à la réalisation de trois des Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 – réduire l'extrême pauvreté et la faim; 3 – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; et 7 – assurer un environnement durable. Trois objectifs stratégiques ont été retenus pour mettre en place des systèmes institutionnels inclusifs et durables sous-tendus par des investissements sous forme d'une combinaison de prêts et de dons (section V.E), des partenariats (section V.C), un dialogue sur les politiques de développement rural, et des modalités d'intervention pertinentes (section IV.E) et novatrices (section IV.C) basées sur les enseignements tirés des expériences passées (cadre de résultats en appendice III).
30. **Objectif stratégique 1. Renforcer la participation des communautés rurales au processus de développement.** Le programme de pays renforcera les capacités d'organisation et de gestion des populations et de leurs organisations de base et développera leur maîtrise de la planification communautaire participative à travers l'animation rurale, la formation, l'alphabétisation fonctionnelle et la diffusion d'informations pour leur permettre de prendre en charge leur propre développement. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de celle mise en œuvre par l'INDH dans les communes les plus pauvres du pays et répond à l'objectif du pilier II du Plan Maroc Vert qui vise la mise à niveau solidaire du tissu social et l'agrégation communautaire en milieu rural.
31. Cet objectif vise les résultats suivants: i) les populations des unités socioterritoriales de base ciblées par les projets constituent des organisations de base (associations de développement ou coopératives) qui participent à l'élaboration des PDC et aux activités de programmation et de suivi des actions durant leur mise en œuvre; et ii) des femmes sont présentes dans les organes de direction des différentes organisations de base. Pour arriver à ces résultats, les projets mettront en place des programmes de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités de gestion et de prise de décision des populations (paragraphe 40, 47 et 54).
32. **Objectif stratégique 2. Promouvoir l'accès des ruraux pauvres, femmes et jeunes notamment, à des services financiers adaptés et durables.** Un des objectifs du programme de pays est de contribuer à la promotion de services financiers de proximité dans les zones d'intervention concernées, à travers l'appui aux institutions de microfinance, afin de permettre au groupe cible d'accéder durablement à des services de microcrédit adaptés à leurs besoins. Cet objectif est

en harmonie avec les objectifs de l'INDH et du Plan Maroc Vert relatifs à l'engagement massif du secteur financier (bancaire et de microcrédit).

33. Cet objectif sera atteint à travers l'établissement de partenariats avec des institutions de microcrédit en les appuyant à développer leurs activités dans les zones d'intervention du FIDA et à adapter leurs produits aux spécificités du secteur agricole et para-agricole. Par ailleurs, le FIDA œuvrera, en collaboration étroite avec le MEF et les autres intervenants dans ce domaine, à faire évoluer la loi sur le microcrédit vers un cadre juridique permettant le développement d'autres produits financiers comme l'épargne et la micro-assurance (paragraphe 48 et 55).
34. Pour les populations les plus démunies qui ne peuvent pas accéder au microcrédit, le programme du Fonds appuiera la création de fonds communautaires, en partenariat avec l'Agence de développement social. Ces fonds rotatifs, qui constituent une formule déjà appliquée par cette dernière, sont destinés à accorder des prêts sans intérêts aux individus, associations ou coopératives dans les zones les plus démunies, pour la création d'activités productives qui leur permettront de générer des revenus et, partant, d'accéder au microcrédit. Cette action innovante, prévue dans le projet de développement rural dans les zones de montagne de la province d'Errachidia, sera étendue aux projets futurs sur la base des résultats obtenus (paragraphe 41).
35. Cet objectif vise les résultats suivants: i) chaque zone de projet disposera d'au moins une AMC fonctionnelle; ii) ces AMC développeront et diffuseront de nouveaux produits financiers adaptés aux cycles et conditions de la production agricole et para-agricole; et iii) les femmes et les jeunes bénéficieront largement des produits financiers afin de créer de nouvelles activités. Pour ce faire, le FIDA appuiera les AMC sélectionnées pour améliorer la prestation de leurs services et développer de nouveaux produits financiers.
36. Par ailleurs, le COSOP appuiera le développement et la consolidation d'un tissu de micro-entreprises agricoles et extra-agricoles qui contribueront à la diversification et à l'amélioration des revenus des populations cibles grâce à l'engagement des partenaires ayant un avantage comparatif dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ruraux orienté notamment vers la valorisation des produits agricoles et vers d'autres activités non agricoles telles que le tourisme rural, l'écotourisme et l'artisanat (paragraphe 55).
37. **Objectif stratégique 3. Promouvoir l'accès à l'eau et aux techniques agricoles améliorées.** Le COSOP a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des ruraux pauvres par l'accès à la petite et moyenne hydraulique, à l'alimentation en eau potable et aux pistes rurales dans les zones pauvres et enclavées, avec un souci particulier accordé à la préservation des terres et des infrastructures. Par ailleurs, le programme de pays appuiera les activités d'amélioration des techniques de production afin que les agriculteurs maîtrisent davantage l'intensification et la valorisation de la production agricole, la reconversion vers des filières plus adaptées et plus rentables dans une optique de diversification des activités agricoles et para-agricoles et d'une amélioration des revenus. Cette approche sera mise en œuvre dans le cadre du Plan Maroc Vert et d'un cofinancement d'un bailleur de fonds ayant un avantage comparatif dans ce domaine, à travers l'agrégation et l'insertion des agriculteurs dans les filières précitées. Une formation spécifique en matière de marketing, de certification, de labellisation et de contractualisation avec le secteur privé sera dispensée (paragraphe 42, 49 et 56).
38. Cet objectif vise les résultats suivants: i) la réhabilitation d'un nombre suffisamment élevé de périmètres de petite et moyenne hydraulique gérés et entretenus par des AUEA, et protégés par des travaux de préservation des terres et des infrastructures; et ii) l'augmentation des rendements et le développement d'activités de valorisation des produits. Des opérateurs spécialisés dans la formation et dans la recherche-développement assureront aux agriculteurs concernés une formation et un appui technique, sur une base contractuelle (paragraphe 56).

C. Perspectives d'innovation

39. Le nouveau COSOP ouvre de nombreuses perspectives d'innovation à travers les objectifs stratégiques retenus et les activités prévues. Les perspectives majeures sont liées à l'institutionnalisation du développement local participatif au niveau des communautés en milieu rural, à la microfinance rurale, à la valorisation des produits de terroir et au développement de filières ainsi qu'aux activités d'adaptation aux changements climatiques.
40. La stratégie qui sous-tend l'ensemble du programme de pays et qui confère un rôle central aux communautés rurales (**objectif stratégique 1**) au niveau des unités socio-territoriales de base (douar, ksar, coopérative pastorale notamment) représente une innovation dans le contexte marocain. Le programme de pays poursuivra l'application de la démarche de développement communautaire participatif et en affinera la méthodologie. Cette démarche a été institutionnalisée par l'INDH et constitue un objectif du Plan Maroc Vert.
41. En matière de microfinance rurale et d'accès aux services financiers de proximité (**objectif stratégique 2**), les innovations porteront sur l'adaptation des conditions du microcrédit aux cycles de production et de commercialisation des produits locaux agricoles et non agricoles ainsi que sur la mise en place de nouveaux produits financiers. Par ailleurs, cet objectif servira de plateforme pour trouver les moyens et les mécanismes qui permettront au FIDA de financer ou refinancer directement les institutions de microfinance par le biais d'une participation au capital ou au quasi-capital du Fonds Jaida (Fonds de droit privé créé en 2007) pour le refinancement des AMC. L'innovation portera aussi sur la mise en place, dans les zones d'intervention des nouveaux projets, de fonds communautaires destinés aux plus pauvres, qui n'ont même pas accès au microcrédit, afin de lancer des activités génératrices de revenus.
42. Dans le domaine de la diversification, de l'intensification et de la valorisation de la production agricole (**objectif stratégique 3**), objectif central du Plan Maroc Vert, l'innovation portera sur la promotion de produits de terroir dans les zones de projet, de l'agriculture biologique et de la labellisation – notamment dans les zones de montagne qui sont prioritaires pour la durée de ce programme (appendice VI). Par ailleurs, le programme de pays appuiera l'insertion de ces produits dans des filières organisées, à travers des partenariats avec le secteur privé.
43. En outre, le programme de pays sera appuyé par des activités **transversales et ponctuelles** visant à renforcer la capacité d'adaptation des groupes cibles du FIDA au changement climatique. À cet effet, un don sera accordé au Conseil général du développement agricole pour financer une étude sur les mécanismes d'adaptation des petites exploitations agricoles au changement climatique. Par ailleurs, pour faire face au phénomène des sécheresses récurrentes de la dernière décennie, qui affecte principalement les zones d'agriculture pluviale, le programme de pays interviendra, en partenariat avec le Centre international de référence et d'information sur les sols (ISRIC), et, à titre pilote, par le biais d'un programme de «crédits eau verte»¹⁵ afin d'aider les populations rurales pauvres tout en sauvegardant les ressources en eau. En outre, un don de 6 millions d'USD accordé par le FEM viendra compléter les activités du Projet de développement de l'élevage et des parcours – Phase II dans la région de l'Oriental, en aidant les communautés pastorales dans la zone du projet à s'adapter aux sécheresses récurrentes et à réduire son impact sur la dégradation des parcours. Les résultats de ces innovations et études constitueront une base solide de discussion avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds internationaux en vue d'en assurer une application à plus grande échelle.

¹⁵ Les «crédits eau verte» consistent en une rémunération des services de gestion des eaux par les agriculteurs – services qui ne sont actuellement ni reconnus, ni rémunérés.

D. Stratégie de ciblage

44. **Ciblage régional.** La stratégie à long terme du FIDA pour le Maroc continuera à se concentrer sur trois zones géographiques et agro-écologiques où l'incidence de la pauvreté est forte et où les potentialités de développement existent mais sont confrontées à des contraintes que le programme devra contribuer à lever. Ces zones sont: i) les zones de montagne, la priorité étant accordée aux provinces les plus pauvres; ii) les terres de parcours de faible productivité où les projets du FIDA en cours doivent être consolidés pour assurer la durabilité des interventions; et iii) les zones d'agriculture pluviale (bour) dans le Sud aride. Dans le cadre de ce COSOP, la priorité sera accordée aux zones de montagne.
45. **Groupe cible.** Pour ce nouveau COSOP, le groupe cible sera encore composé d'agriculteurs possédant de petites exploitations ou n'ayant pas de terre, de petits éleveurs, de femmes rurales et de jeunes sans emploi. C'est dans les trois zones géographiques précitées que sont concentrés les membres de ce groupe cible (voir dossier clé 4).
46. **Mécanismes de ciblage.** La stratégie de ciblage du présent COSOP est compatible avec celle de l'INDH ainsi qu'avec la politique adoptée par le FIDA en la matière. Elle comporte les trois niveaux de ciblage suivants, validés lors de l'exécution du précédent COSOP et confirmés par l'EPP: i) le premier niveau est géographique: sur la base de la carte de la pauvreté, le FIDA axera ses interventions dans les zones agro-écologiques où l'incidence de la pauvreté est la plus forte; ii) dans ces zones, le deuxième niveau de ciblage concernera les communautés, où les critères de sélection seront les indicateurs de pauvreté, de vulnérabilité et d'adhésion à la démarche participative; et iii) le troisième niveau, à savoir les ménages les plus pauvres des communautés sélectionnées, à travers la conception d'activités répondant à leurs besoins.

E. Articulation au niveau des politiques

47. En relation avec l'**objectif stratégique 1**, le FIDA, dans le cadre de la Commission nationale de suivi de la mise en œuvre de l'INDH et en collaboration avec ses partenaires, interviendra pour introduire des améliorations dans la planification communautaire participative et dans l'organisation des populations ciblées, et pour harmoniser les démarches et approches d'intervention. Par ailleurs, le Fonds engagera un dialogue avec les représentants du gouvernement afin que les projets puissent disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour une mise en œuvre judicieuse.
48. L'**objectif stratégique 2** comportera une plus grande implication des institutions de microfinance dans la lutte contre la pauvreté rurale et le développement agricole et, par conséquent, dans la mise en œuvre de l'INDH et du Plan Maroc Vert. Des ateliers nationaux seront organisés par le FIDA en collaboration avec le MEF, le MAPM, le Ministère de l'intérieur et la Fédération nationale des associations de microcrédit, pour débattre des résultats obtenus par les actions d'adaptation du microcrédit et diffuser ceux-ci dans une optique d'évolution de la réglementation dans ce domaine.
49. La reconversion, la diversification, l'intensification et la valorisation de la production agricole (**objectif stratégique 3**) constituent un objectif central de la stratégie 2020 de développement rural et du Plan Maroc Vert. La mise en œuvre de cet objectif dans les zones de pauvreté constitue une innovation qui doit être renforcée par une politique publique de soutien spécifique. Le FIDA organisera des ateliers pour identifier les besoins des populations concernées et participer à la définition de la politique de soutien et à l'orientation des priorités de la recherche scientifique vers les filières de la petite agriculture pluviale dans les zones vulnérables.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

50. Le présent COSOP, tout en étant un document de stratégie à moyen terme, constituera un outil de planification et de suivi des interventions du FIDA au Maroc. Les tâches ci-après doivent être menées en étroite collaboration avec le gouvernement: i) organiser une réunion de programmation à la fin de chaque année, à laquelle prendront part toutes les parties associées aux interventions du FIDA dans le pays afin d'apprécier l'état d'avancement du COSOP et de définir les objectifs et les ressources nécessaires pour l'année suivante; ii) organiser une mission d'examen à mi-parcours en février 2012 pour évaluer l'état d'avancement du COSOP, les enseignements tirés et les mesures correctives éventuelles requises pour en améliorer l'impact; et iii) préparer un rapport final sur la mise en œuvre du COSOP en décembre 2014.

B. Gestion du programme de pays

51. Le gouvernement, représenté par le MEF, assure la responsabilité du financement du programme de pays. Le MAPM constitue un partenaire privilégié du FIDA dans la mesure où il exerce la tutelle de la mise en œuvre et du suivi du programme. La gestion du programme de pays est assurée par le chargé de programme de pays du FIDA, qui dispose au Maroc d'une équipe pluridisciplinaire de consultants nationaux, lesquels fonctionnent en réseau pour l'identification, la formulation et l'évaluation des nouveaux projets, le suivi et l'appui à la mise en œuvre des projets en cours ainsi que pour la représentation ponctuelle au sein des instances nationales où le FIDA est représenté.
52. Le FIDA, dans le cadre du processus de concertation sur le nouveau COSOP, a arrêté avec le gouvernement la mise en place, à Rabat, d'une unité centrale de coordination et de gestion du programme de pays dont la composition et le mandat entreront en vigueur lors du démarrage du COSOP. Cette unité se réunira une fois par mois pour examiner les problèmes liés à l'exécution du programme et son état d'avancement (physique et financier, y compris le rythme et les niveaux de décaissement), les innovations, les partenariats, les ajustements nécessaires ainsi que les contraintes et les opportunités. Elle organisera des séminaires d'échange de savoirs sur des thèmes particuliers, au cours desquels seront recensées les meilleures pratiques et les innovations susceptibles d'être reproduites et intégrées dans les modalités d'exécution au niveau national.
53. À partir de 2009, l'ensemble des activités du programme de pays sera directement supervisé par le FIDA. Par ailleurs, il est envisagé de recruter un point focal basé dans la capitale qui assurera une présence permanente. Il sera assisté par l'équipe pluridisciplinaire de consultants (voir ci-dessus) et assurera le lien entre le FIDA et l'unité centrale.

C. Partenariats

54. Dans le cadre du renforcement des capacités des communautés rurales afin qu'elles puissent participer au processus de développement au niveau local et régional (**objectif stratégique 1**), le programme de pays élargira le partenariat avec les collectivités locales (communes, provinces et régions), les Agences de développement régional, les organisations de la société civile et le secteur privé afin d'assurer l'encadrement nécessaire. Pour concrétiser ces partenariats, un effort particulier sera déployé pour intégrer les PDC issus des projets du FIDA dans les plans de développement communaux et régionaux.
55. Afin d'assurer l'accès des groupes cibles aux services financiers de proximité (**objectif stratégique 2**), le programme de pays forgera des partenariats avec les AMC opérant dans les zones de projet pour faciliter l'adaptation des produits de microcrédit aux cycles de production des différentes filières. Par ailleurs, le programme de pays œuvrera à concrétiser des partenariats avec le MEF, le MAPM, la Fédération nationale des associations de microcrédit, l'Agence française de développement, le KfW et le Fonds JAIDA de refinancement des AMC pour une

évolution de la loi sur le microcrédit. Enfin, un partenariat sera engagé avec le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire en vue du renforcement des capacités des ressources humaines des AMC et d'un appui à la commercialisation des produits de leur clientèle, qui constituent les deux principales missions pour lesquelles il a été créé en 2007.

56. Des partenariats seront engagés avec le Millenium Challenge Corporation pour l'harmonisation des interventions dans les domaines de la petite et moyenne hydraulique, de la reconversion culturelle et de l'intensification des systèmes de production; avec les agences de bassin dans le domaine de la gestion des ressources en eau (**objectif stratégique 3**); et avec l'USAID dans le domaine du développement des filières. Des partenariats seront également engagés avec des structures publiques et privées au niveau régional pour la valorisation et la commercialisation des produits de terroir, et avec l'Office national de l'eau potable, l'OPEP et la JICA pour des cofinancements de l'alimentation en eau potable et des pistes rurales.

D. Gestion des savoirs et communication

57. La synergie et la complémentarité avec les partenaires au niveau provincial, régional et national seront assurées par un système d'échanges de données d'expérience, de résultats et d'informations à dimensions multiples. Au niveau national, le programme de pays, en concertation avec le MAPM, appuiera les cellules de suivi-évaluation des projets pour les mettre en réseau et unifier le système de collecte des données sur les indicateurs SYGRI et leur diffusion aux partenaires. En outre, la totalité des projets seront liés, à partir de 2009, par le système d'échange d'informations Karianet – Phase II qui couvre les interventions du FIDA dans la Région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. La collaboration systématique entre dons et projets (paragraphe 27) contribuera à la promotion des innovations et à leur reproduction grâce à une diffusion élargie.
58. Dans ce cadre et en appui aux objectifs stratégiques du programme de pays, les activités de gestion des savoirs et de communication ci-après seront mises en œuvre. En partenariat avec la Banque mondiale, il est prévu de constituer un groupe de travail sur le développement rural regroupant tous les bailleurs de fonds et les instances publiques concernées pour exploiter et échanger les expériences dans ce domaine. Les résultats viendront appuyer **l'objectif stratégique 1** du COSOP. Par ailleurs, le don au Conseil général du développement agricole permettra de financer une étude sur l'impact de la libéralisation du commerce sur la petite exploitation agricole pour apporter plus d'éléments aux programmes de lutte contre la pauvreté rurale au Maroc.
59. L'accès aux services financiers et au crédit formel est conditionné par la disponibilité des garanties foncières nécessaires à l'obtention de prêts par les emprunteurs. Le FIDA collaborera avec la Banque mondiale dans le domaine de l'étude sur l'immatriculation foncière et participera à la réalisation d'études complémentaires sur cette question pour l'étendre aux zones rurales éloignées et enclavées. Cette collaboration sous-tendra les activités prévues au titre de **l'objectif stratégique 2**. Enfin, pour appuyer les buts de **l'objectif stratégique 3**, une étude sur la reconversion vers des filières plus adaptées et plus rentables dans les zones d'intervention du FIDA sera financée grâce au don au Conseil général du développement agricole. À cet effet, le programme de pays organisera un atelier afin de diffuser les expériences et les acquis des démarches et modalités d'intervention en zones de montagne.

E. Cadre de financement SAFP

60. Sur la base du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA, le montant actuel du financement annuel disponible pour la première année du COSOP (2009) est de 6,81 millions d'USD. Sachant que le Maroc a déjà utilisé son allocation pour le cycle 2007-2009, le démarrage effectif de ce programme de pays coïnciderait avec celui du cycle SAFP 2010-2012. Le gouvernement a demandé l'appui du FIDA pour le financement du pilier II de son Plan Maroc Vert, dont la mise en œuvre est

programmée sur dix ans pour un coût total d'environ 500 millions d'USD nécessaire au financement des projets d'intensification et de valorisation. En supposant que l'allocation annuelle au titre du SAFF continue d'augmenter au rythme de 10% par an, la participation du FIDA à son financement atteindrait 63,6 millions d'USD sur deux cycles de SAFF. Le FIDA s'engage par ailleurs à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du plan sur les dix années prévues, en mettant à profit le cadre de ce COSOP et le cycle SAFF 2016-2018.

Tableau 1
Calcul de l'allocation SAFF pour la première année du COSOP

<i>Indicateur</i>	<i>COSOP Année 1</i>
Cadre politique et juridique des organisations rurales	4,80
Concertation entre le gouvernement et les organisations rurales	4,00
Accès à la terre	4,20
Accès à l'eau à usage agricole	4,14
Accès à la recherche agricole et aux services de vulgarisation	3,50
Conditions favorables à la mise en place de services financiers ruraux	4,50
Conditions d'investissement favorables aux entreprises rurales	4,00
Accès aux intrants et aux marchés de produits agricoles	4,50
Accès à l'éducation dans les zones rurales	3,67
Représentation	4,00
Allocation et gestion des ressources publiques pour les zones rurales	4,33
Responsabilité, transparence et corruption dans les zones rurales	4,00
Moyenne	4,14
Note pour les projets à risque	4,0
Indice d'affectation des ressources de l'IDA (EPIN)	4,14
Note de pays	4 013
Allocation de pays annuelle (en millions d'USD) (3 ans)	6 812

Tableau 2
Relations entre les indicateurs de performance et la note de pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage du score SAFF du pays par rapport au scénario de base</i>
Hypothèse basse	3	3,84	-28%
Scénario de base	4	4,14	0%
Hypothèse haute	5	4,44	32%

61. Le tableau 2 ci-dessus présente des scénarios indicatifs de financement. Si l'exécution du programme en cours se dégrade et que les notes de performance du secteur rural chutent de 0,3, l'allocation globale pour le Maroc diminuera dans une proportion de 28%. Si par contre la performance du secteur rural et du programme de pays s'améliorent (+0,3), l'allocation annuelle augmentera de 32%.

F. Risques et gestion des risques

62. Depuis 2005, tous les projets prévoient une stratégie de sortie définie lors de la conception et affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. S'agissant de la réalisation de l'**objectif stratégique 1**, le risque principal serait la faible durabilité, à moyen et à long terme, du fonctionnement des organisations de base. Ce risque serait atténué en renforçant l'animation et la sensibilisation pour promouvoir l'organisation volontaire des populations, en leur fournissant la formation nécessaire. Par ailleurs, la supervision directe et l'intensification de l'appui à la mise en œuvre permettrait au FIDA de prendre les mesures nécessaires, en temps utile,

face aux imprévus et aux risques qui pourraient affecter les différentes composantes du programme de pays.

63. Les risques majeurs qui pourraient entraver la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP résident dans l'insuffisance des ressources financières et en personnel spécialisé affectés à la réalisation du programme. Ces risques seraient minimisés par l'intensification du dialogue avec le MEF et le MAPM en vue d'un traitement spécifique des allocations budgétaires en faveur des projets du COSOP et des dérogations de recrutement contractuel des profils de personnel non disponibles au niveau du MAPM, tout en privilégiant le recours à des prestataires de services spécialisés.
64. En ce qui concerne l'**objectif stratégique 2**, le principal risque serait le défaut de viabilité économique des activités faisant l'objet de demande de microcrédit. Ce risque serait atténué par la fourniture d'une assistance aux demandeurs de crédit pour la sélection de leur activité et par le renforcement de leurs capacités de gestion technique et financière (paragraphe 55).
65. Pour l'**objectif stratégique 3**, le principal risque est lié au changement climatique caractérisé par des périodes de sécheresse plus longues qui remettraient en cause la rentabilité des investissements (plantations d'arbres fruitiers et autres cultures, réseau de petite et moyenne hydraulique). Le choix de zones favorables aux plantations fruitières et d'espèces et variétés résistantes à la sécheresse, la diffusion de techniques d'économie de l'eau .et l'encadrement des agriculteurs permettraient de limiter ce risque.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

I. Introduction

1. Le processus de consultation pour l'élaboration du COSOP a démarré en décembre 2008 et a concerné des thèmes inscrits comme prioritaires dans l'évaluation du programme de pays pour le Maroc, ainsi que dans l'Accord conclusif correspondant. Il a consisté en la tenue d'un atelier sur les mécanismes d'appui à la mise en œuvre des projets du FIDA au Maroc et de deux Tables rondes relatives au développement du partenariat, la première avec la société civile et la seconde avec les bailleurs de fonds.

II. Atelier national de concertation sur les mécanismes d'appui à la mise en œuvre des projets du FIDA au Maroc (Rabat 10-11 décembre 2007)

A. Objectifs de l'Atelier

2. L'objectif global de l'Atelier a été de fournir une contribution partielle à la préparation des documents de base pour l'élaboration du nouveau COSOP du FIDA au Maroc en matière de mécanismes d'appui à la mise en œuvre des interventions à partir des leçons dégagées de l'exécution des différents projets clôturés ou en cours durant la dernière décennie. Deux objectifs spécifiques ont été visés par l'Atelier: i) identifier, avec les projets en cours, les contraintes transversales qui entravent leur mise en œuvre; ii) cadrer ces contraintes dans les thèmes retenus par l'Accord Conclusif pour aboutir à un plan d'action en matière de mécanismes d'appui pour l'avenir, principalement pour la durée du nouveau COSOP.

B. Contenu du programme de l'Atelier

3. En vue de répondre aux objectifs de l'Atelier et en tenant compte des résultats de l'EPP, des recommandations élaborées lors de l'atelier de Marrakech et celles susmentionnées de l'Accord Conclusif, le programme de l'Atelier qui s'est tenu à Rabat pour une durée de deux jours, les 10 et 11 décembre 2007, s'est focalisé sur les deux axes suivants: i) acquis et contraintes de mise en œuvre des projets et ii) mécanismes d'appui aux Projets pour la pérennisation des résultats et des impacts. Le premier axe a été développé dans la séance plénière, alors que l'axe 2 a été traité dans le cadre de trois groupes de travail sur les thèmes suivants: i) les appuis réguliers et ciblés par les missions de suivi et de supervision; ii) le renforcement du suivi-évaluation en tant qu'outil de gestion du projet et d'évaluation des performances et des impacts; iii) le renforcement des ressources humaines et financières.

C. Participants

4. Les participants à l'Atelier appartenaient à différentes institutions nationales et provinciales. En effet, l'Atelier a regroupé 85 participants dont: i) au niveau national, 31 provenaient des Services centraux du MAPM, 2 du MI et 3 du HCEF-LCD; ii) au niveau régional et provincial, 13 représentaient des DPA, 8 des ORMVA, 8 des Provinces, 5 des services forestiers et 4 des services de recherche-développement. Le FIDA était représenté par le Chargé du Programme du Maroc ainsi que par le réseau national de consultants du FIDA. L'Atelier a été ouvert et clôturé par le Secrétaire Général du MAPM.

III. Tables Rondes 1 et 2 de concertation avec la société civile et les institutions internationales et bailleurs de fonds. Rabat 23, 24 et 25 juillet 2008

A. Objectif global des Tables Rondes de concertation

5. Les Tables Rondes devaient fournir une contribution partielle à la préparation des documents de base pour l'élaboration du nouveau COSOP en matière de stratégie de partenariat avec les organisations de la société civile intervenant en milieu rural et les institutions internationales et ce, à partir des leçons dégagées de l'exécution des différents projets clôturés ou en cours durant la dernière décennie, ainsi que de la nouvelle architecture dans le domaine du développement rural pour ce millénaire.

B. Organisation des Tables Rondes

6. **Table Ronde 1.** Cette Table Ronde a regroupé un échantillon de 12 associations et coopératives qui activent dans le milieu rural notamment au sein des zones des projets FIDA. Elle a duré deux jours avec une séance plénière présidée par le Secrétaire Général du MAPM et des travaux de groupe. Elle s'est déroulée du 23 au 24 juillet 2008. Un document de discussion a été élaboré et distribué aux participants afin de constituer un document de base pour les travaux des deux groupes de travail qui ont été constitués: i) un premier groupe qui a examiné les questions relatives aux associations et coopératives; et ii) un deuxième groupe qui a traité de la microfinance en milieu rural.
7. **Table Ronde 2.** Les Institutions internationales qui interviennent dans le milieu rural au Maroc ont été invitées à y participer. La Table Ronde, présidée par Monsieur le Secrétaire Général du MAPM, a regroupé des représentants des Institutions et organismes internationaux qui financent ou interviennent directement dans les activités de développement rural. Il s'agit des Institutions suivantes: Agence Française de Développement (AFD), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Islamique de Développement (BIsD), Banque Mondiale (BM), International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA), KfW, Millenium Challenge Corporation (MCC), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Union Européenne (Délégation de la commission européenne) et United States Agency for International Development (USAID). La Table Ronde 2 a eu lieu durant la journée du 25 juillet 2008, en séance plénière. Le FIDA a présenté le Cadre stratégique 2007-2010, les nouvelles directives pour la formulation du COSOP ainsi que les avantages comparatifs du FIDA et les domaines de partenariat qu'il sollicite avec les bailleurs de fonds et les institutions internationales présentes. Un débat a suivi chaque présentation, accompagné de propositions concrètes de partenariats potentiels qui seront approfondis et concrétisés durant la mise en œuvre du programme de pays.
8. A l'issue des discussions, le chargé du portefeuille du FIDA pour le Maroc a exprimé son souhait à ce que le FIDA puisse participer aux concertations annoncées par les participants relatives à l'élaboration de leurs stratégies respectives. Il a par ailleurs souligné les domaines et les thèmes qui se prêtent pour des partenariats avec le FIDA et a précisé que le FIDA entamera les contacts nécessaires pour engager des discussions bilatérales sur les domaines et les thèmes sur lesquels il y a convergence d'objectifs dans le cadre des orientations du nouveau COSOP pour le Maroc.

IV. Les Actes de l'Atelier national et les deux Tables

Rondes de concertation sont détaillés dans un Document de Travail séparé et les conclusions et recommandations qui ont été émises par les participants ont contribué à la formulation des objectifs stratégiques du programme de pays dans le cadre de ce COSOP

V. Enquête Client. En 2008, le FIDA a organisé une enquête client au Maroc, auprès de 18 institutions nationales et internationales, du secteur public et privé (y compris la société civile). Cette enquête consiste à mesurer l'appréciation des participants de huit critères relatifs à la démarche d'intervention du FIDA et des résultats obtenus. Il s'agit des critères suivants: appropriation du pays, alignement, harmonisation, impact sur les revenus, sur la sécurité alimentaire, autonomisation, dialogue politique au niveau national, participation dans les discussions sur les politiques de développement. Les résultats de l'enquête étaient très positifs. Le tableau ci-joint indique les appréciations des participants avec une note moyenne pour chaque critère.

Type of organization	Familiar with IFAD	Country ownership	Alignment	Harmonization	Incomes	Food Security	Empowerment	National Policy dialogue	Participation in policy discussion	Pout tout commentaire additionnel relatif aux questions précitées, veuillez utiliser l'encadré ci-après.
MOA	Fort engagement	6	6	5	6	6	6	5	5	
Civil Society	Périodique	6	6	Sans opinion	6	6	6	5	6	
MOA	Fort engagement	4	5	4	5	5	4	5	5	
Private sector	épisodique	6	5	3	4	Sans opinion	5	5	5	
Civil Society	Fort engagement	5	6	Sans opinion	6	6	6	Sans opinion	6	
UN	Périodique	5	5	3	4	Sans opinion	4	Sans opinion	5	
IFI	Périodique	5	5	4	5	5	5	6	6	
MOA	Fort engagement	6	6	5	6	6	6	5	5	
IFI	Episodique	5	5	4	5	5	5	4	5	
MOA	Fort engagement	6	6	6	6	6	6	6	6	Lorsqu'on les compare à d'autres projets ou programmes financés par d'autres institutions financières, ceux qui sont financés par le FIDA sont, incontestablement les plus adaptés aux efforts des pouvoirs publics de mon pays pour lutter contre la pauvreté rurale. Ils répondent le mieux aux attentes des populations rurales et sont également très bien appréciés par les cadres et techniciens nationaux chargés de leur mise en oeuvre, notamment pour la qualité de leurs relations avec les cadres, experts et consultants du FIDA, la fréquence de leurs contacts et la qualité des outputs des missions de supervision des projets.
IFI	Périodique	5	6	4	5	6	5	5	5	
NGO(CGIAR)	Fort engagement	6	6	6	5	5	5	6	6	Durant les 22 années ou j'ai été impliqué directement dans les projets du FIDA au Maroc, je peux témoigner sincèrement que l'action du FIDA au Maroc a convaincu les pouvoirs publics à travailler pour les rureaux pauvres et restituer le droit au développement local aux communautés rurales; L'INDH (initiative National du développement Humain lancé par le Roi du Maroc en 2005 est le meilleur aboutissement de l'action du FIDA au Maroc. La présence du FIDA au Maroc est aujourd'hui nécessaire plus qu'avant pour contribuer encore plus à l'autonomisation des rureaux pauvres et à les faire sortir d'une manière durable de la pauvreté.
IFI	Périodique	5	6	5	5	5	5	6	6	
MOA	Fort engagement	6	6	6	5	5	5	6	6	
MOA	Fort engagement	6	6	5	6	6	5	5	4	
MOA	Fort engagement	6	6	5	5	6	6	6	6	Les projets financés par entre autre le fonds international de développement agricole connaissent une dynamique sociale tres importante sur le plan organisationnel, participation au processuys du développement, l'auto control et le suivi des programmes. les agriculteurs impliqués dans les projets deviennent avec le temps de vrai acteurs.
MOA	Fort engagement	6	6	6	5	6	6	5	6	
MOA	Fort engagement	6	6	6	6	6	6	5	6	
Average	Morocco	5.56	5.72	4.81	5.28	5.63	5.33	5.31	5.50	

Whom total	
Public	9
Partners	4
Private /civil:	5

Familiarity	
Very close	11
Periodically	5
distance	2

Response rate	18/25 =(70%)
----------------------	-----------------

Target Results framework	17	17	13	17	15	17	15	17
	18	18	18	18	18	18	18	18
Morocco	94.44%	94.44%	72.22%	94.44%	83.33%	94.44%	83.33%	94.44%

Situation économique du pays

Land area (km2 thousand) 2006 1/	446	GNI per capita (USD) 2006 1/	2 160
Total population (million) 2006 1/	30.50	GDP per capita growth (annual %) 2006 1/	7
Population density (people per km2) 2006 1/	68	Inflation, consumer prices (annual %) 2006 1/	3
Local currency Moroccan Dirham (MAD)		Exchange rate: USD 1 = MAD 7.69	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 2000-06 1/	1.1	GDP (USD million) 2006 1/	65 401
Crude birth rate (per thousand people) 2006 1/	22	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2006 1/	6	2000	1.8
Infant mortality rate (per thousand live births) 2006 1/	34	2006	8.0
Life expectancy at birth (years) 2006 1/	71	Sectoral distribution of GDP 2006 1/	
Number of rural poor (million) (estimate) 1/	n/a	% agriculture	16
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% industry	28
Total labour force (million) 2006 1/	11.31	% manufacturing	17
Female labour force as % of total 2006 1/	26	% services	56
Education		Consumption 2006 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2006 1/	106	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	18
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2006 1/	48 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	56
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	26
Daily calorie supply per capita	n/a	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2006 2/	23	Merchandise exports 2006 1/	12 707
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2006 2/	10	Merchandise imports 2006 1/	23 574
Health		Balance of merchandise trade	-10 867
Health expenditure, total (as % of GDP) 2006 1/	5 a/	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people)	1 a/	before official transfers 2006 1/	-4 661
Population using improved water sources (%) 2004 2/	81	after official transfers 2006 1/	1 851
Population with access to essential drugs (%) 2/	n/a	Foreign direct investment, net 2006 1/	2 356
Population using adequate sanitation facilities (%) 2004 2/	73	Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2006 1/	-2
Food imports (% of merchandise imports) 2006 1/	9	Total expenditure (% of GDP) 2006 1/	n/a
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2006 1/	426 a/	Total external debt (USD million) 2006 1/	18 493
Food production index (1999-01=100) 2006 1/	142	Present value of debt (as % of GNI) 2006 1/	30
Cereal yield (kg per ha) 2006 1/	1 622	Total debt service (% of GNI) 2006 1/	5
Land Use		Lending interest rate (%) 2006 1/	12 /a
Arable land as % of land area 2006 1/	19 a/	Deposit interest rate (%) 2006 1/	4
Forest area as % of total land area 2006 1/	10 a/		
Irrigated land as % of cropland 2006 1/	15 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2008

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2007/2008

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement sur la stratégie du pays	Principaux résultats visés par le COSOP			Objectifs institutions/politiques publiques
Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) Plan Maroc Vert (PMV)	Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats ¹⁾	Indicateurs intermédiaires ¹⁾	Attentes politiques/institutionnelles spécifiques
<p>1.1 INDH: appropriation des projets et des interventions par les communautés rurales et les acteurs de développement local.</p> <p>1.2 PMV: mise à niveau solidaire du tissu social et agrégation communautaire en milieu rural.</p>	<p><u>OS I:</u> Renforcer la participation des communautés rurales dans le processus de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des organisations de base participent à la planification, programmation et mise en œuvre de leurs plans de développement communautaire. • 10% des organes de direction des associations et coopératives sont dirigés par des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • 500 organisations communautaires sont créées • 400 Plans de développement communautaires (PDC) sont approuvés. • 250 organisations communautaires tiennent régulièrement leurs assemblées générales. • 5 000 femmes et filles reçoivent une formation en techniques de production, de gestion et de prise de décision. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs nationaux et les partenaires extérieurs adoptent la programmation participative et renforcent la synergie et la coordination dans le cadre de leurs programmes de lutte contre la pauvreté rurale au Maroc. • Le MAPM met en place une Unité centrale de coordination et de gestion des projets et renforce leurs cellules de suivi-évaluation et leur réseau. • Le Gouvernement affecte des ressources financières et humaines suffisantes.
<p>2.1 INDH: renforcement du microcrédit au niveau rural et création des activités génératrices de revenus stables et d'emplois.</p> <p>2.2 PMV: engagement massif du secteur financier (bancaire et microcrédit) vers le milieu rural.</p>	<p><u>OS II:</u> Promouvoir l'accès des ruraux pauvres notamment des femmes et des jeunes, à des services financiers adaptés et durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 Associations de microcrédit (AMC) nationales, sont opérationnelles dans les zones des projets. • Au moins 25% de femmes et de jeunes ciblés par les projets ont bénéficié d'un microcrédit. • 70% des femmes et 60% des jeunes ayant développé de nouvelles activités agricoles, para 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux nouveaux produits financiers et des conditions d'octroi adaptés aux cycles de production sont diffusés par les AMC. • 10% de femmes et de jeunes ciblés par les projets ont bénéficié d'un microcrédit à mi-parcours du COSOP. • 80% des femmes et des jeunes bénéficiaires de microcrédit ont reçu une 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre juridique du microcrédit a évolué pour fournir des produits financiers adaptés (épargne, micro-assurance) dans le cadre d'un dialogue entre le Gouvernement d'une part et le FIDA et autres bailleurs d'autre part. • Mise en place par le FIDA de mécanismes pour le financement directe des institutions de microfinance.

Alignement sur la stratégie du pays	Principaux résultats visés par le COSOP			Objectifs institutions/politiques publiques
	Objectifs stratégiques du COSOP	Indicateurs de résultats ¹⁾	Indicateurs intermédiaires ¹⁾	Attentes politiques/institutionnelles spécifiques
Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) Plan Maroc Vert (PMV)		agricoles ou non agricoles ont bénéficié de microcrédit.	formation en gestion des investissements.	
3.1 INDH: accès aux équipements et services sociaux de base par les populations des Communes rurales les plus démunies. 3.2 PMV: intensification et valorisation des activités agricoles de 300 000 petits agriculteurs et éleveurs.	<u>OS.III</u> . Promouvoir l'accès à l'eau et aux techniques agricoles améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des projets d'accès à l'eau par la petite et moyenne hydraulique (PMH) retenus, ont été réalisés. • 80% des infrastructures de PMH sont gérées et entretenues par des associations d'usagers. • 30% d'agriculteurs utilisant des infrastructures de PMH, enregistrent une augmentation des rendements de 30% et développent des activités de valorisation de leurs produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • 150 associations d'usagers sont opérationnelles. • 6000 agriculteurs ont participé aux activités de formation et de vulgarisation • 3000 femmes ont accès à des pratiques agricoles améliorées (sarclage, petits ruminants, apiculture, aviculture) • Au moins 10 conventions lient les projets avec les agents de l'innovation (Instituts de formation et de recherche et les fondations). • La valorisation de 5 produits a été appuyée par les projets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement renforce la recherche-développement dans les zones de PMH vulnérables et pour des filières de la petite agriculture. • Le Gouvernement a mis en application la nouvelle législation concernant l'agriculture biologique et la labellisation, notamment pour les produits des zones marginalisées • Adoption par le Gouvernement de mesures incitatives en faveur de la valorisation des produits agricoles

¹⁾ La situation de référence pour chaque indicateur sera définie lors de la formulation de chaque projet dans le cadre des Enquêtes Participatives Rurales (EPR) et les enquêtes de base du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI).

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

A. Description et analyse de la stratégie du FIDA

1. Une évaluation du programme de pays, effectuée par le Bureau de l'évaluation du FIDA en 2007 présentait une évaluation détaillée du COSOP précédent, de sa stratégie, des projets mis en œuvre et des résultats et impacts des projets sur les populations ciblées. Les principaux points relevés dans cette évaluation figurent ci-après.
2. **Orientations et contenu.** Le COSOP du Maroc, qui date de 1999, a été élaboré selon les anciennes directives. En effet, les axes stratégiques de l'assistance du FIDA au Maroc se focalisent sur **quatre directions prioritaires**: i) répondre aux besoins exprimés par les communautés rurales en matière de développement agricole et d'amélioration des conditions de vie; ii) promouvoir la sécurité alimentaire nationale et celle des ménages, en diversifiant la production et en appuyant les produits qui disposent d'un avantage comparatif sur les marchés nationaux et internationaux; iii) renforcer la planification et l'exécution décentralisées et déconcentrées, en appuyant la création ou la consolidation d'institutions locales et de la société civile; iv) améliorer l'accès des ménages ruraux pauvres aux ressources productives, telles que la terre, l'eau, le savoir-faire technique et les services financiers.
3. Sur le plan géographique, le COSOP a identifié **trois zones prioritaires**, à savoir les régions montagneuses, les terres de parcours (élevage extensif) à faible potentiel et les zones arides du Sud à faible potentiel. Concernant la formulation et la gestion des projets, il préconise plusieurs approches: i) la participation des communautés, notamment celle des femmes et des jeunes; ii) l'innovation et le transfert technologique, qui doivent profiter aux groupes cibles des projets du FIDA; iii) le développement de l'infrastructure rurale et des équipements de base; iv) la promotion de la microentreprise et des activités génératrices de revenus.
4. Sur le plan institutionnel, le COSOP poursuit les objectifs suivants: i) développer et renforcer les capacités des organisations rurales de base (par exemple les coopératives de producteurs et les associations d'usagers de l'eau agricole), qui sont des partenaires essentiels pour la mise en œuvre des projets; ii) augmenter les capacités des agences chargées de l'exécution des projets.
5. En ce qui concerne les partenariats avec les autorités marocaines, le COSOP se concentre sur le Ministère de l'agriculture et ses agences déconcentrées, à savoir les Directions provinciales de l'agriculture et les Offices régionaux de mise en valeur agricole. Quant aux cofinancements avec les bailleurs internationaux, le COSOP retient la possibilité de collaborer avec des partenaires historiques du FIDA, tels que le FADES, la BAD, la BM, la BID et le Fonds de l'OPEP, mais il envisage également de nouvelles collaborations, notamment avec l'Union européenne, voire avec des agences bilatérales (qu'il s'agirait d'identifier en consultation avec le gouvernement).
6. Le COSOP définit les principaux domaines sur lesquels doit porter le dialogue politique avec le gouvernement marocain: i) les modalités d'application de la loi 33-94 relative au développement de l'agriculture pluviale; ii) l'utilisation de nouveaux produits financiers destinés à la clientèle rurale et la recherche des meilleures pratiques dans le cadre de la loi 18-97 sur le microcrédit; iii) la décentralisation, la participation et la gouvernance locale, afin d'assurer un rôle plus important aux institutions locales dans le processus de développement.
7. En ce qui concerne l'**analyse de la situation** et la définition des objectifs globaux, le COSOP est clair. Il met l'accent sur la nécessité de répondre aux besoins exprimés par les communautés rurales en matière de développement agricole et d'amélioration des conditions de vie dans les zones défavorisées. Si le FIDA accorde un intérêt particulier à la satisfaction des besoins élémentaires des populations rurales pauvres, c'est qu'il a souvent été l'unique intervenant dans certaines zones

reculées du pays, comme les régions montagneuses et steppiques. Pourtant, on notera quelques insuffisances dans l'analyse du contexte politique, social et économique. Le COSOP n'a en effet pas identifié concrètement les dynamiques à l'œuvre, comme la transition politique et l'accélération du processus de libéralisation, ni les véritables défis que le Maroc est appelé à relever. De même, il ne mentionne pas clairement l'aggravation de la pauvreté au cours des années 90.

8. Le COSOP tend à sous-estimer les obstacles réels à la réduction de la pauvreté, comme la faiblesse et la volatilité de la croissance économique, la vulnérabilité du secteur agricole aux aléas climatiques, la dualité du modèle de développement ou encore la répartition inéquitable des richesses. Certes, il présente la séquence logique à utiliser pour le ciblage: les zones les plus défavorisées, les communautés les plus démunies à l'intérieur de ces zones, puis les groupes les plus pauvres parmi ces communautés.
9. **Renforcement institutionnel.** Le COSOP insiste sur la nécessité de développer et de renforcer les capacités des organisations rurales de base, partenaires essentiels pour la mise en œuvre des projets. Le COSOP vise aussi à renforcer la planification et l'exécution décentralisées et déconcentrées des actions de développement. À cet effet, les projets du FIDA ont introduit dans leurs zones d'intervention des approches novatrices en matière de planification et d'organisation du développement local: coopératives pastorales, plans de développement de douar, associations d'usagers de l'eau agricole, coopératives féminines.
10. **Opérationnalisation du COSOP.** Les ressources allouées à l'opérationnalisation du COSOP sont les mêmes qui financent la préparation et la gestion des projets. Au siège du FIDA, elles incluent un chargé de programme et une assistante administrative. Au cours des dernières années, la personne chargée des opérations au Maroc était également responsable de deux autres pays. Sa fonction exigeait donc des efforts considérables. Un réseau informel de consultants a été créé au cours des trois dernières années, dans le but d'assurer un appui de proximité aux projets.
11. Depuis 1979, le FIDA a financé 11 projets au Maroc, ce qui représente au total 164 millions de US\$ environ de prêts à conditions intermédiaires. Le coût global des projets cofinancés par le FIDA au Maroc dépasse 1,42 milliard de US\$. Ce montant est très élevé par rapport aux standards du Fonds. Il est dû surtout au coût des deux premiers projets, dans lesquels la contribution du FIDA correspondait à moins de 4% de l'enveloppe totale. Hormis ces deux cas quelque peu exceptionnels, le FIDA a financé près de 41% du coût des projets et le Gouvernement du Maroc 37,5%. À partir de 1996, avec l'approbation du sixième projet du FIDA (PDRTT), certains changements sont intervenus dans la structure du partenariat et du financement: la proportion des coûts financés par les prêts du FIDA a augmenté et les projets ont été supervisés par l'UNOPS. Avant cette date, le cofinancement de 17 bailleurs internationaux était plus important et le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) était la principale institution coopérante.
12. Les projets comprennent en général plusieurs composantes. Ils sont parfois spécialisés sur un secteur, par exemple le pastoralisme dans le cas du PDPEO. La distribution des coûts entre les différentes composantes varie considérablement selon que l'on inclut ou non les deux premiers projets dans l'analyse. Si on ne les prend pas en considération, 38% des coûts ont été absorbés par l'hydraulique et l'infrastructure, 23% par l'élevage, 17% par le développement agricole, la recherche et la vulgarisation, 11% par la finance rurale et la microentreprise, 7% par l'appui institutionnel à la gestion des projets et 4% par le développement local et les partenariats.
13. Plusieurs projets du FIDA au Maroc ont été cofinancés par d'autres bailleurs de fonds. Ainsi, la BAD a contribué au financement et à la supervision du PDPEO I, clôturé en 2002. Son engagement s'est élevé à 24,8 millions de US\$ sur un total de

47,7 millions. De leur côté, la BID et le Fonds de l'OPEP ont participé au financement du PDRT, à hauteur de respectivement 7 millions et 5,6 millions de US\$. Ces deux institutions se sont concentrées sur l'infrastructure rurale (pistes, routes, eau potable). Enfin, la KfW a fourni un appui financier direct ou indirect à deux projets du FIDA (le PDRT dans la zone du Dadès et le PDRTT).

14. Le Maroc a aussi bénéficié de dons régionaux d'assistance technique durant la période 1997-2007. Le FIDA a en effet soutenu des institutions scientifiques internationales, comme Acción, l'IFPRI, le CIHEAM, l'ICARDA, l'IFDC et le CRDI. Il a financé leurs activités régionales de R&D dans des secteurs aussi diversifiés que la finance rurale, la gestion participative des ressources en eau, la culture des céréales, des études socio-économiques et la thématique de la femme rurale. Ces interventions ont inclus l'ensemble des projets du FIDA au Maroc. Sur le total des dons accordés, il est difficile de chiffrer avec exactitude la proportion qui a été affectée au Maroc, mais on peut l'estimer à environ 5 millions de US\$.

B. Principaux résultats obtenus

15. En règle générale, les projets financés par le FIDA ont été formulés de manière pertinente, puis mis en œuvre avec efficacité et efficience. Ils ont induit des effets positifs réels. On a constaté leur impact direct sur l'augmentation des ressources matérielles et des revenus des populations, l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, le développement du capital humain et social, ainsi que sur l'application des concepts participatifs à grande échelle. Le portefeuille du FIDA au Maroc a été globalement plus performant que la moyenne des projets considérés par l'ARRI 2005.
16. Par ailleurs, les projets sont toujours à la recherche de solutions plus efficaces pour promouvoir la finance rurale, pour valoriser et appuyer les activités productives. Dans ces secteurs, leurs progrès sont en évolution. En matière de commercialisation notamment, les approches proposées ne sont pas encore bien adaptées aux situations locales. En outre, les systèmes de suivi et surtout d'évaluation devraient être renforcés pour constituer de véritables outils de pilotage. Ils sont souvent orientés vers l'observation des réalisations physiques et des décaissements, plutôt qu'à l'analyse des résultats et des impacts des projets à l'aide d'indicateurs précis et vérifiables. Avec l'introduction des systèmes de gestion des résultats et de l'impact (RIMS) depuis 2005, on s'attend à des améliorations dans ce domaine.
17. La durabilité des impacts des projets dépend de l'évolution future de l'environnement socioéconomique et sociopolitique, mais aussi des actions de consolidation à mettre en place. Deux aspects sont particulièrement positifs sur ce plan: certaines coopératives pastorales évoluent vers un raisonnement économique et une organisation à caractère professionnel; les infrastructures (eau potable, routes, pistes, aménagements hydrauliques ...) sont prises en charge soit par les pouvoirs publics (agences spécialisées ou collectivités territoriales), soit par les organisations de base. Mais il existe aussi des aspects préoccupants. Étant donné la forte compression du personnel de l'État et des allocations budgétaires, on peut craindre que les ressources ordinaires des agences publiques ne soient pas suffisantes pour assurer un appui technique et financier adéquat.
18. Les projets du FIDA ont introduit dans leurs zones respectives quelques **innovations** à la fois sur le plan des approches et des techniques. Certaines pratiques inédites (gestion participative dans la petite et moyenne hydraulique, solutions techniques dans l'adduction d'eau potable) ont été reprises par des agences et des programmes publics (ONEP, Direction des aménagements hydroagricoles du Ministère de l'agriculture). D'autres innovations (*alley cropping*, nouvelles espèces arboricoles) ont été adoptées par les paysans eux-mêmes. Jusqu'à présent, les projets se sont montrés peu inventifs dans le secteur de la finance rurale. De même, ils n'ont pas recouru à des approches originales susceptibles de resserrer leurs liens avec la recherche agricole. À ce propos, on

notera que les activités des dons d'assistance technique sont encore faiblement reliées aux projets financés sur prêts. En outre, il n'existe pas, à l'intérieur du FIDA, des mécanismes bien conçus et systématiques de promotion de l'innovation (expériences pilotes, évaluation, capitalisation, diffusion et médiatisation). Pour les créer, il s'agirait de réviser la conception et la composition des activités de partenariat, de dialogue politique et de gestion des connaissances. Les efforts devraient surtout se concentrer sur la finance rurale ainsi que sur les connexions entre la recherche agricole, la vulgarisation et le cycle des projets.

19. En matière d'infrastructures rurales, les aménagements hydroagricoles, ont apportées des améliorations notoires dans les zones montagneuses et arides du Sud. Le bétonnage des séguias, la réhabilitation des khetaras et l'épandage des eaux de crue sont autant de mesures qui ont parfois transformé radicalement la situation agricole dans ces régions fortement handicapées par les conditions climatiques. Comme l'ont montré les enquêtes préparatoires à la présente évaluation, réalisées en mai 2006, la superficie agricole utile (SAU) irriguée par ménage a pratiquement doublé dans les zones du PDRTT. Elle s'est accrue d'environ 45% pour les bénéficiaires du PDRZMH. Comme il a été montré dans le contexte du PDRTT, les travaux d'épierrage ont eu des effets immédiats par une dynamique de mise en valeur (nettoyage des parcelles, équipements pour l'irrigation, plantations arboricoles) et sur la valeur vénale des terres épierrées qui s'accroît considérablement, passant de 5000 à 50 000 DH/ha.
20. L'adduction d'eau potable a libéré les femmes de leur corvée d'eau quotidienne et a contribué à améliorer l'état de santé des bénéficiaires. L'aménagement de routes et de pistes rurales a permis de réduire les coûts d'approvisionnement en intrants et en denrées de base, d'écouler plus facilement les productions agricoles et surtout d'améliorer l'accès aux infrastructures sociales, comme les centres de soins et les écoles.
21. L'intensification des systèmes de culture dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique a eu des effets positifs sur l'augmentation des rendements des cultures annuelles et de l'arboriculture dans la zone du PDRT, du PDRTT et du PDRMH. Les projets ont eu par ailleurs, des impacts très positifs sur la santé animale: le taux de mortalité a fortement baissé dans la zone du PDRT, et le taux de fertilité a augmenté de près de 10 points dans l'Oriental.
22. Le PDRT, le PDRTT et le PDRZMH ont équipé et/ou aménagé 135 Centres d'animation féminine (CAF), qui ont offert une formation à au moins 11 500 femmes. Grâce aux compétences acquises, ces dernières ont pu augmenter leurs revenus. En outre, grâce aux formations dispensées et aux activités génératrices de revenus, les femmes ont acquis un savoir-faire dans divers domaines, comme l'élevage, l'artisanat, la commercialisation ou la gestion. Les projets les ont aussi aidées à établir des contacts avec les institutions basées en dehors de leur région, que ce soit pour demander des renseignements, obtenir des services ou accéder au microcrédit (actuellement, les femmes représentent 42% des emprunteurs dans la zone du PDRZMH et 65% dans celle du PDPEO-II).
23. Les projets ont eu un impact positif sur la sécurité alimentaire des ménages. Cela s'explique principalement par la diversification et l'intensification des activités agricoles dans les périmètres de PMH, l'augmentation de la production animale et le désenclavement des douars, qui a amélioré l'accès au marché. Tous ces éléments se sont conjugués pour engendrer une hausse de l'autoconsommation et des revenus des ménages. Faute d'indicateurs anthropométriques, l'enquête auprès des bénéficiaires des projets PDRT, PDRTT et PDRZMH a révélé que les disponibilités alimentaires de leurs familles ont augmenté.
24. Les projets ont recouru à des approches favorisant la participation et la responsabilisation des bénéficiaires. De ce fait, ils ont apporté une contribution appréciable au développement et à la création de nombreuses associations

professionnelles couvrant divers domaines agricoles (irrigation, gestion des parcours, apiculture, petit élevage, oléiculture, traitement et conditionnement des dattes, ...). Dans ce nouveau tissu associatif, les jeunes diplômés tendent à occuper une place importante. Les interventions dans le secteur de l'eau ont largement contribué à la formation d'un précieux capital associatif. Sur les 228 systèmes d'adduction d'eau potable qui ont été aménagés, 86 sont exploités par des associations préalablement créées et formées pour cette tâche. Quant aux périmètres de petite et moyenne hydraulique réhabilités par les projets, ils sont gérés par 200 associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA). Constituées ou redynamisées avant le démarrage des travaux, ces associations ont reçu une formation portant sur les aspects techniques et la gestion. Le PDPEO et le PDRTT ont créé 60 coopératives pastorales regroupant au total 15 000 adhérents. Il en est résulté une dynamique d'adhésion aux actions de réhabilitation des parcours steppiques, qui a constitué le début d'un processus de gestion durable des ressources pastorales. Les programmes d'initiation des femmes à l'élevage ont renforcé le mouvement des organisations professionnelles de base. Ils ont en effet engendré la création de plusieurs coopératives et groupements gérés par les femmes (PDRT: 30 coopératives d'élevage, PDRZMH: 16 groupements). Bien qu'elles soient encore fragiles, ces organisations rendent déjà quelques services aux adhérentes et leur ouvrent des perspectives importantes.

25. La mission d'évaluation a également examiné le système d'appui à l'exécution des projets, qui se base essentiellement sur l'apport des institutions coopérantes, ainsi que le fonctionnement des unités de coordination des projets. La plupart du temps, les supervisions, menées par les institutions coopérantes, se sont contentées d'examiner les déboursements, l'état d'avancement des projets ainsi que leur conformité avec les procédures du bailleur de fonds et les clauses de l'accord de prêt. Elles n'ont pas suffisamment abordé les problèmes techniques et organisationnels auxquels sont confrontés les projets. En outre, les recommandations de ces missions sont parfois restées lettre morte. Or, elles portent souvent sur des questions vitales pour la conduite des projets, comme l'insuffisance du budget de fonctionnement, le manque de ressources humaines, les problèmes de coordination, le déficit du cadre juridique et institutionnel ou encore l'absence d'un système de suivi-évaluation.
26. En plus des services rendus par les institutions coopérantes chargées de la supervision, le FIDA a organisé des missions de suivi et d'appui, qui ont aidé les agences à améliorer l'exécution de leurs programmes. Les recommandations formulées sur cette base, dont la concrétisation ne dépend pas directement de l'équipe des projets ni du FIDA, tardent toutefois à produire leurs effets. Elles semblent se perdre dans les dédales des circuits décisionnels de l'administration centrale marocaine. À l'instar de ce qui se passe pour la supervision, certaines recommandations récurrentes restent sans suite.
27. Les unités de gestion des projets du FIDA sont intégrées aux agences du Ministère de l'agriculture (Directions provinciales de l'agriculture et Offices régionaux de mise en valeur agricole). On a ainsi évité la création d'organisations parallèles et temporaires pour la gestion quotidienne et la mise en œuvre des projets¹. Toutefois, ces agences souffrent d'un déficit croissant en ressources humaines, qui s'est encore aggravé avec le programme de départ volontaire dans la fonction publique. C'est là un handicap majeur pour la réalisation d'interventions dans des zones défavorisées.
28. En fonction de ses résultats, l'EPP a émis des recommandations pour la formulation du nouveau COSOP qui figurent dans l'Accord conclusif ci-dessous.

¹ Ce qui est conforme aux nouvelles orientations prises par les organisations internationales, notamment dans la Déclaration de Paris (2005).

Accord conclusif de l'EPP

A. Le processus d'évaluation

1. Le Bureau de l'évaluation du FIDA a entrepris une évaluation du programme de pays (EPP) du FIDA au Maroc, avec trois objectifs principaux: i) évaluer la qualité de la stratégie suivie par le FIDA depuis novembre 1999; ii) apprécier la performance et l'impact des opérations réalisées; iii) proposer une série de conclusions et de recommandations sur lesquelles le FIDA s'appuiera pour élaborer, à l'issue de l'exercice, un nouveau document de stratégie pour le Maroc. Ce nouveau document de stratégie s'appuiera sur le présent Accord conclusif, qui marque l'achèvement du processus d'évaluation.
2. En mai 2006, un document d'orientation a défini les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'évaluation. Celle-ci s'est appuyée sur un *partenariat clé*, qui incluait des représentants du Gouvernement, des unités de gestion des projets, de la Division du FIDA pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord et du Bureau de l'Évaluation du FIDA. Une mission s'est rendue au Maroc, du 30 octobre au 01 décembre 2006. Le rapport, qui en a résulté, a fait l'objet, à divers stades, de discussions avec des cadres du Gouvernement marocain et du FIDA. Un atelier national a été organisé à Marrakech les 28 et 29 Juin 2007 pour: a) discuter les principaux résultats et leçons tirées et b) préparer le terrain pour formuler l'accord conclusif.
3. Conformément à la politique d'évaluation et aux procédures en vigueur au FIDA, le Bureau de l'évaluation du Fonds est responsable du contenu du rapport d'évaluation qu'il présente en toute indépendance au Conseil d'administration du Fonds. L'accord conclusif présente les conclusions et les recommandations et les mesures à prendre et à exécuter, qui ont fait l'objet d'un consensus entre le Gouvernement du Maroc, représenté par le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (MAPM), et le FIDA, représenté par le Département de la gestion des opérations.

B. Les principaux constats de l'évaluation

4. Depuis 1979, et jusqu'à l'époque de l'évaluation de programme, le FIDA a financé au Maroc 09 projets pour un montant total de 146,2 millions de US\$ de prêts à conditions intermédiaires². Le coût total des projets cofinancés par le FIDA au Maroc dépasse 1,42 milliard de US\$. Mis à part les deux premiers projets, le FIDA a financé près de 41% des coûts des projets et le Gouvernement du Maroc 37,5%. Les opérations ont été menées dans les trois zones prioritaires, à savoir, les zones montagneuses, les zones de parcours (élevage extensif) à faible potentiel et les zones arides du sud. Le Maroc a aussi bénéficié de dons d'assistance technique. Ces dons ont appuyé des organisations telles que ACCION, IFPRI, CIHEAM, ICARDA, IFDC, CRDI, INRA, ISCAE, IAV Hassan II et ont visé des secteurs et thématiques assez diversifiés, incluant la finance rurale, la gestion participative des ressources en eau, la culture des céréales, des études socioéconomiques et la femme rurale. Les dons étant surtout à caractère régional, le montant de la partie dédiée au Maroc se situe à environ 5 millions de US\$ durant les cinq dernières années. Le dernier document stratégique du FIDA pour le Maroc a été approuvé en novembre 1999.
5. L'évaluation a confirmé la pertinence des objectifs poursuivis par les opérations du FIDA au Maroc. Ces objectifs ont été en harmonie avec les politiques et les stratégies publiques, ainsi qu'avec les orientations du FIDA. Les projets FIDA s'inscrivent dans l'évolution des approches préconisées par les stratégies nationales et celles du FIDA en passant de la participation au sens sensibilisation/concertation à la participation

² Les 9 projets ont été financés à travers 10 prêts car le PDRT a été financé à travers deux prêts. En septembre 2007 le Conseil d'Administration du FIDA a approuvé un dixième projet. Le montant total des prêts du FIDA est maintenant US\$ 164 millions.

au sens négociation pour la planification, partage des coûts et contractualisation pour la mise en œuvre et la gestion des réalisations³. Si les objectifs et les approches des projets, ainsi que les sous-secteurs d'intervention en eux même, sont pertinents et cohérents avec les orientations stratégiques des différents partenaires, des contraintes se posent surtout dans la valorisation de la production (filières, commercialisation) et la conception des interventions en matière de finance rurale⁴.

6. Les impacts sont « visibles » dans la consolidation et l'augmentation des ressources productives des populations cibles, à travers l'extension de l'arboriculture fruitière, la diversification des cultures et la consolidation des effectifs et de la santé des animaux. En matière d'opportunité d'emploi et de revenu, les enquêtes menées par cette évaluation montrent qu'il est plus fréquent pour les bénéficiaires des projets FIDA que pour les groupes témoins de percevoir une amélioration. Par contre, les projets montrent des faiblesses récurrentes en tout ce qui concerne l'appui à la commercialisation et à l'organisation des filières, même si quelques initiatives commencent à être prises. Sur le plan de la sécurité alimentaire des ménages, l'impact positif des projets est lié principalement au niveau des périmètres de petite et moyenne hydraulique et à l'amélioration de la production animale. L'adoption par les projets d'approches favorisant la participation et la responsabilisation des bénéficiaires a eu des effets appréciables sur le développement et la création d'un grand nombre d'associations et d'organisations professionnelles couvrant divers domaines où les jeunes diplômés tendent à occuper une place importante.
7. La durabilité des impacts reste fonction de l'évolution future à la fois de l'environnement socio-économique et sociopolitique et des actions de consolidation à mettre en place. Les aspects positifs sont associés aux options affichées par les pouvoirs publics concernant la promotion de la société civile, la concertation et contractualisation avec les usagers, ce qui permet déjà d'observer une prise en charge de la gestion et des coûts d'entretien, et une bonne qualité des réalisations. Par contre, les aspects à risques sont liés, entre autres, à la disponibilité d'un appui technique et financier adéquat dans les ressources ordinaires des agences publiques liée à la forte réduction des effectifs des agents de l'Etat et des allocations budgétaires.
8. En ce qui concerne les innovations et le potentiel de reproductibilité, les projets FIDA ont introduit dans leurs zones respectives des innovations à la fois sur le plan des approches et des techniques. Il s'agit d'approches et technique qui sont peut être connues ailleurs mais innovantes au Maroc ou dans les zones des projets. Certaines de ces innovations ont déjà été reprises par d'autres bailleurs ou soutenues par des organisations publiques marocaines (gestion participative des périmètres irrigués, petites innovations dans l'adduction d'eau potable, la programmation et la planification de proximité au niveau douar, et le ciblage à plusieurs niveaux). Néanmoins, il conviendrait de signaler qu'au stade de l'exécution des projets, des mécanismes (notamment en ce qui concerne le partenariat avec les institutions de R&D) ne sont pas toujours mis en place pour détecter (au sein du projet ou ailleurs), valoriser et promouvoir les innovations au profit des zones d'intervention et les synergies entre projets (prêts) et dons d'assistance technique demeurent encore assez faibles.

³ Selon le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, des efforts importants ont été déployés, dans le cadre des projets, pour le renforcement des capacités locales de l'ensemble des acteurs de développement (formation, organisation en associations et coopératives, diversification des activités). Ces efforts auraient contribué, d'une manière significative, à l'amélioration et à la capitalisation du savoir faire local et par conséquent à l'enrichissement du capital humain qui constitue la base de toute durabilité

⁴ Selon le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, les résultats des actions menées dans le microcrédit seraient satisfaisantes (le montant mobilisé par les associations de microcrédit dans la zone du projet Haouz a atteint 2,5 fois le montant global du crédit conventionnel octroyé par les caisses locales du crédit Agricole du Maroc.

C. Recommandations et réactions des différents partenaires

Les axes de la nouvelle stratégie du FIDA au Maroc

9. Les recommandations de l'évaluation:

- La préparation d'un nouveau COSOP est prévue et le document devra être rédigé conformément aux nouvelles directives du FIDA en matière de préparation des stratégies de pays. En plus ce document devra s'inspirer du nouveau plan d'action du FIDA et de nouvelles modalités opérationnelles en vigueur. Compte tenu des résultats de cette évaluation, la préparation du nouveau COSOP devra prendre en compte les aspects suivants: i) l'évolution de la pauvreté au Maroc qui est maintenant mieux connue grâce à la carte de la pauvreté mais aussi des obstacles pour la réduction de la pauvreté; ii) les changements du contexte socio-économique et politique dans le pays, les nouvelles stratégies et initiatives régionales et nationales (INDH, stratégies régionales quand elles existent) et les programmes d'intervention sectorielle, notamment dans le développement rural et la gestion des ressources naturelles. Dans ce contexte il sera important de mieux réfléchir sur les perspectives d'intervention rurales multisectorielles et non seulement agricoles; iii) La définition des partenariats. Ceci inclut les partenariats avec les institutions publiques à travers un élargissement du partenariat pour tenir compte d'institutions peu impliquées jusqu'à présent, telles que les autorités provinciales et régionales qui commencent à jouer un rôle de premier plan dans la définition des stratégies de développement territorial. En même temps la définition du partenariat avec les organisations internationales (par exemple, BAD, FAO, BM, UE, PNUD, ...) devrait être mieux spécifiée (objectives et règles d'engagement). De même il sera nécessaire de mieux définir le rôle des organisations non gouvernementales (ONG, coopératives et autre associations de base) et du secteur privé dans le programme de coopération entre le FIDA et le Gouvernement du Maroc.
- Fort de sa longue expérience au Maroc en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté et de sa connaissance des politiques publiques et des institutions marocaines, le FIDA devrait renforcer son dialogue politique, en concertation avec d'autres agences internationales, à la fois avec les pouvoirs publics du pays afin d'améliorer davantage le contexte institutionnel et socio-économique pour la mise en œuvre de la stratégie ainsi qu'avec les acteurs non gouvernementaux (Organisations professionnelles, ONG, secteur privé, Communauté scientifique). Le renforcement de la présence du FIDA (selon une modalité appropriée qui reste à définir en fonction des objectifs et des moyens disponibles) dans le pays faciliterait non seulement l'intensification du dialogue politique avec le gouvernement et la coordination avec les partenaires mais aussi le pilotage et la mise en œuvre des projets.
- Finalement, il conviendra d'organiser la préparation du nouveau COSOP dans le cadre d'une concertation élargie impliquant l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs et de prévoir une mise à jour et un ajustement périodique du COSOP car une stratégie nécessite de la souplesse pour s'adapter à l'évolution du contexte politique, social, économique et institutionnel.

Observations du Gouvernement du Maroc - MAPM

10. Les interventions multisectorielles du FIDA au Maroc ne doivent pas être dissociées du développement agricole.
11. En tant que Fonds d'appui au développement agricole, le FIDA est appelé à continuer à focaliser son intervention sur les aspects liés à la promotion de l'agriculture avec comme finalités la lutte contre la pauvreté, l'augmentation des revenus des population les plus vulnérables et la préservation des ressources naturelles au niveau des espaces caractérisés par un retard économique et social prononcé, notamment, les zones de montagne et les zones arides.

12. Les activités portant sur les autres aspects multisectoriels peuvent faire l'objet de partenariat conclus avec les acteurs concernés, autour des projets financés par le fonds.
13. Recommandations supplémentaires:
- En partenariat avec les instances spécialisées en la matière du MAPM, adopter une stratégie de communication plus ambitieuse axée sur une plus large diffusion des acquis auprès des partenaires et qui pourrait contribuer au renforcement du dialogue politique pour la mobilisation des décideurs et de la population rurale;
 - Continuer à renforcer les capacités locales à travers l'organisation des populations et l'amélioration de leur capacité d'autogestion qui doivent rester un souci permanent des projets, car ils constituent un gage de durabilité de ces projets.

Calendrier proposé

Prise en charge des recommandations durant la formulation du nouveau COSOP.

Partenaires concernés

Gouvernement: MAPM, HCEFLCD, MEF, MI

Institutions Internationales: BM, PNUD, BAD, UE

Partenaires nationaux: INRA, IAV-Hassan II, ANOC et autres.

Partenaires locaux: Projets FIDA et les Provinces.

Société civile: Organisations et associations impliquées dans le monde rural.

Développement des filières, financement et promotion des innovations

Renforcer la valorisation de la production: insertion des produits promus par les projets du FIDA dans les filières pertinentes et amélioration du financement en milieu rural

14. Les recommandations de l'évaluation:

- La question de la commercialisation et l'insertion des produits agricoles promus par les projets financés par le FIDA dans les filières pertinentes mérite une attention spéciale, et ceci en vue de favoriser la viabilité économique de nombreuses interventions et la pérennisation des impacts. Dans ce cadre, il semble nécessaire de mieux lier les activités productives, initiées dans les douars cibles, avec les marchés des intrants et les consommateurs finaux.
- Compte tenu des difficultés d'exécution et de quelques inadaptations dans les approches, une révision et une mise à jour des interventions en matière de finance rurale et d'appui aux microentreprises, à la lumière des politiques opérationnelles du FIDA et de l'évolution de ces sous-secteurs au Maroc, sont fortement recommandées et ceci en particulier, mais non *seulement*, pour les activités dédiées aux femmes. En particulier, les priorités se concentrent autour de ces points: i) appuyer le développement de produits de microcrédit mieux adaptés aux besoins des emprunteurs; ii) trouver des instruments pour ouvrir l'accès aux investissements initiaux que les AMC ne peuvent pas couvrir sur leurs propres fonds.

Observations du FIDA - Département de la gestion des opérations

15. Il n'y a pas des inadaptations dans les approches. Certaines actions/activités ont été conçues comme des expériences pilotes en consultation avec les instances concernées au Maroc afin de tester certaines nouvelles modalités de travail. Celles ci serviraient éventuellement comme plateforme pour une concertation au niveau national et un dialogue sur les politiques en matière de finance rurale. Par ailleurs, tant que les ressources humaines qualifiées pour la gestion des composantes "services financiers ruraux" et "promotion de la microentreprise" ne sont pas recrutées ou redéployées comme prévu dans les Accords de prêts, les difficultés dans la mise en œuvre de ces composantes persisteront. De même il serait

nécessaire d'allouer les budgets en temps opportun tels que prévus pour ces activités/composantes pour qu'ils laissent l'impact souhaité.

Observations du Gouvernement du Maroc - MAPM

16. Les contraintes liées à l'exécution des composantes microfinances et appui aux microentreprises ne sont pas dues à des inadaptations d'approche mais plutôt à des questions d'ordre pratique liées notamment, aux difficultés de trouver des spécialistes en la matière en vue de leur recrutement au niveau des projets.
17. Face à cette situation, le Ministère a procédé au redéploiement de cadres (ingénieurs agronomes ou agro-économistes) afin de leur confier les tâches d'appui à la promotion de la microfinance et la microentreprise au sein des unités de gestion des projets. Compte tenu des limites de cette approche, à terme, la solution consisterait à contractualiser la mise en œuvre de ces activités avec des opérateurs spécialisés hors secteur public.
18. Toutefois, un effort supplémentaire conjoint reste à fournir par le MAPM, le Ministère des Finances, les autres autorités concernées et le FIDA en vue d'aboutir à une meilleure adaptation des produits de microcrédit aux spécificités du secteur agricole et au développement des filières, conformément aux recommandations de l'atelier susvisé.
19. Le COSOP doit intégrer, quand c'est applicable aux groupes cible du FIDA, la vision stratégique du Ministère en matière de mise à niveau des filières agricoles en accordant une importance particulière au renforcement des capacités productives et de l'organisation professionnelle.

Calendrier proposé

Prise en charge des recommandations durant la formulation des nouveaux projets et la mise en œuvre des projets en cours.

Partenaires concernés

MAPM, MEF, ADS, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, les Régions, Projets FIDA, Crédit Agricole du Maroc, quelques AMC, Institutions Coopérantes.

Renforcer la promotion des innovations

20. Les recommandations de l'évaluation:
 - Les possibles synergies entre les activités des projets (sur prêt) et des dons d'assistance technique à la recherche et développement méritent une réflexion au niveau de la stratégie et non seulement au niveau opérationnel.
 - L'amélioration de la performance du partenariat dans son ensemble est importante aussi pour promouvoir les innovations et leur reproduction. De ce point de vue deux priorités se posent: i) viser un cadre de collaboration systématique entre dons et projets (expériences pilotes, analyse et capitalisation, divulgation des acquis); et ii) renforcer la collaboration entre les agents d'innovation (ONG, système de recherche et développement, agriculteurs, autres programmes de développement) et le programme du FIDA, ce qui nécessite probablement un renforcement de l'implication et de l'intervention du FIDA.

Calendrier proposé

Prise en charge durant la formulation du nouveau COSOP et des nouveaux projets et dons d'assistance technique.

Partenaires concernés

Gouvernement: MAPM, HCEFLDC, MEF

Institutions Internationales: ICARDA, IFDC, Accion, CIDR, CGAP

Institutions de recherche nationales

Renforcer les mécanismes d'appui à l'exécution des projets

21. Les recommandations de l'évaluation:

- Afin d'améliorer la performance et l'impact des projets et en conformité avec le nouveau plan d'action du FIDA, il y a lieu de renforcer à l'avenir les capacités du FIDA d'appui à l'exécution, notamment avec des missions de revue et d'appui plus régulières et l'implication dans la supervision directe. Il s'agit de passer d'une supervision classique axée sur les tâches et les résultats physiques à une nouvelle forme de supervision axée sur la qualité, l'innovation et les impacts. Mais des actions sont aussi nécessaires, de la part des agences publiques pertinentes, afin d'assurer un niveau adéquat de ressources humaines (nombre, spécialisations et niveau de qualification) dans les équipes de gestion des projets.
- Les systèmes de suivi et évaluation doivent être améliorés à travers des activités d'appui continu, d'échanges entre équipes S&E des projets et d'introduction du Système de gestion des résultats et de l'impact. Les projets nécessitent en particulier un renforcement de la capacité de suivi au jour le jour (méthodes simples de collecte et gestion et d'analyse de l'information) et de revue et évaluation périodique (petites enquêtes, études de cas, revues participatives).
- Les prévisions en termes de planning, capacité de décaissement et disponibilité de personnel (surtout compte tenu du programme de départ volontaire) pour les projets s'avèrent peu réalistes et il est donc nécessaire de rediscuter ces procédures et prévisions afin de s'assurer de la disponibilité effective des ressources humaines et budgétaires dans les temps et selon les modalités prévues. Cette recommandation est valable aussi pour ce qui concerne la pérennisation des résultats et des impacts souvent considérée tard dans le cycle des projets.

Calendrier proposé

Durant la formulation du COSOP et la mise en œuvre des projets en cours

Partenaires concernés

Gouvernement: MAPM, MEF, Provinces, Institutions Coopérantes

Partenaires locaux: Projets financés par le FIDA.

Partenaires Internationaux: Autre bailleurs de fonds au Maroc

Réserve de projets

I. Projet de développement rural des zones montagneuses de la province d'Al Haouz Phase II

A. Zone géographique et groupe cible

1. Caractérisation physique de la zone du projet: La zone du projet d'une superficie totale de 239 200 ha porte sur les 17 Communes Rurales des deux cercles d'Amizmiz et d'Asni dans la Province d'Al Haouz au sud de Marrakech. La population totale de la zone du projet est de 112 000 habitants répartis en 18500 ménages et 456 douars. La zone est subdivisée en trois zones agro écologiques distinctes: le piémont d'une altitude maximale de 800 m, les moyennes vallées (800 à 1 200 m) et les hautes vallées dépassant 1200 m d'altitude. La pluviométrie annuelle varie selon les étages bioclimatiques entre 300 et 700 mm.
2. La SAU couvre une superficie de 32 600 ha répartis entre 12 000 exploitations et dont une part relativement importante (40%) est irriguée. Sur le plan foncier, la propriété privée prédomine (80%). Elle est caractérisée par la faible taille des exploitations (80% ont moins de 5 ha).
3. Dans les zones de hautes vallées, la production, repose essentiellement sur l'arboriculture irriguée (noyer, pommier, cerisier), l'orge, le maïs et les cultures fourragères (orge fourragère), le petit élevage et la collecte de produits forestiers. Le taux d'intensification est assez élevé du fait de la taille réduite des exploitations (0,65 ha sur 10 parcelles). Dans les zones de plaine où l'eau est rare, la superficie moyenne est nettement plus grande (5 ha dont 0,75 ha irrigable de manière saisonnière) et les systèmes sont basés essentiellement sur les céréales qui constituent la principale culture de subsistance et les plantations d'oliviers et d'amandiers. Dans les moyennes vallées, la taille des exploitations est également limitée (1,5 ha dont 0,85 ha irrigué) et les systèmes de production sont diversifiés. Le maraîchage, les rosacées, les céréales et l'élevage bovin laitier sont largement représentés.
4. Le système de culture et d'élevage se caractérise par les contraintes suivantes: insuffisance de moyens de valorisation des produits agricoles, faiblesse de la superficie réservée aux cultures fourragères, faible potentiel génétique, faiblesse de la productivité du cheptel.

B. Justification du projet

Expérience de la première phase

5. L'objectif stratégique de la première phase est de renforcer les capacités de gestion et de développement local des populations de montagne en vue d'améliorer leurs revenus, leur niveau de vie et leur sécurité alimentaire, avec le souci d'une utilisation durable des ressources naturelles.
6. Pour y parvenir, le projet a retenu les objectifs spécifiques suivants:
 - renforcement des capacités et promotion du développement local;
 - amélioration des conditions de production, augmentation et diversification des revenus agricoles et extra-agricoles des groupes cibles;
 - amélioration des conditions de vie des populations en facilitant leur accès aux infrastructures socio-économiques de base;
 - facilitation de manière durable de l'accès aux services financiers des populations pauvres et en particulier des femmes; et
 - promotion de la gestion durable des ressources naturelles.
7. Le projet, dans sa première phase, comprend les quatre composantes suivantes: i) renforcement des capacités et promotion du développement local; ii) mise en œuvre

des programmes de développement; iii) appui aux services financiers et aux microentreprises; et iv) coordination et gestion du projet.

8. Les principaux acquis de la première phase du projet, tels qu'ils ressortent des rapports d'examen à mi-parcours et de supervision et de suivi, sont les suivants:
 - renforcement des capacités à travers l'élaboration de 218 PDD, la création ou le renforcement de 224 associations partenaires du projet dont 16 associations féminines. Par ailleurs, un effort important en matière de formation a été fourni par le projet. Ces formations ont concerné les responsables et les membres de l'UCP, les ingénieurs et les techniciens des services techniques de la DPA, les bénéficiaires (agriculteurs et fils d'agriculteurs, les membres des bureaux des ADB, hommes et femmes) et ont permis l'amélioration du savoir-faire des techniciens, entreprises de travaux et populations en matière d'élevage apicole, d'élevage cunicole, de santé animale, de travaux de CETAF, et de travaux d'amélioration pastorale;
 - développement des partenariats notamment entre le projet et la DREF, entre le projet et les Directions centrales du MAPM et du HCEF-LCD, entre le projet et les prestataires de services (bureaux d'études, institutions d'enseignement et de recherche, entreprises de travaux et fournisseurs) entre le projet et les acteurs de développement de la microentreprise et des AGR ainsi que l'engagement de conventions avec l'ADS, les AMC, le PNUD (PAL-PDS), le CRS, le HCEF-LCD et le FREPE;
 - amélioration du savoir à travers l'élaboration d'études thématiques;
 - amélioration de la production agricole par le biais des travaux de PMH, des actions de réhabilitation, de protection et de conservation des terres agricoles, ainsi que des actions de développement de la production végétale et animale;
 - amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'infrastructures importantes telles que l'AEP et les pistes.

Justification de la deuxième phase

9. **Les potentialités.** La zone recèle des potentialités importantes en matière de mise en valeur agricole, de diversité paysagère et d'écotourisme, de diversification des sources de revenus, ainsi qu'en matière de savoir, de savoir faire et d'organisation socioprofessionnelle.
10. Les contraintes. Les principales contraintes identifiées dans les rapports précités, en ce qui concerne la mise en œuvre de la première phase ont trait aux insuffisances en matière de: i) participation des femmes et des jeunes et du fonctionnement et prestations de certaines associations; ii) valorisation des études réalisées, notamment en ce qui concerne les référentiels technico-économiques ainsi que les guides et manuels thématiques; iii) diversification et intensification des productions agricoles; iv) valorisation des productions agricoles.
11. Intérêt et apport d'une deuxième phase du projet., La justification majeure d'une deuxième phase du projet réside dans la poursuite de la valorisation de atouts de la zone et de ceux générés par la phase I, l'atténuation des contraintes et la consolidation les acquis pour en garantir la durabilité, notamment par une large diffusion du savoir généré par la phase I, un renforcement des organisations de base pour une prise en charge des réalisations, de leur autonomisation et de la dynamique de développement, ainsi que la génération de valeurs ajoutées additionnelles pour les bénéficiaires par la valorisation des productions.

C. Objectifs du projet

12. Les principaux objectifs du projet sont reflétés dans les objectifs stratégiques du présent COSOP: i) renforcer les capacités des communautés y compris la femme rurale dans les domaines de la programmation et la mise en œuvre des actions de développement; ii) promouvoir le microcrédit et accompagner les investisseurs dans

la conception et la mise en œuvre de leurs projets; et iii) améliorer l'accès à l'eau et la maîtrise des techniques de production pour développer l'intensification et la valorisation des productions agricoles.

13. Dans ce cadre stratégique, la phase II visera spécifiquement à: i) consolider les acquis institutionnels, notamment les organisations socioprofessionnelles de base, ainsi que le savoir et le savoir faire; ii) renforcer les actions d'intensification et de diversification de la production agricole; iii) promouvoir la microentreprise; iv) valoriser les productions de la zone du projet; et v) promouvoir les partenariats nécessaires à cet effet.

D. Harmonisation et alignement

14. Le projet est totalement conforme avec l'INDH du fait que plusieurs communes sont éligibles au programme de l'INDH et que la démarche adoptée par les projets FIDA adopte les mêmes principes de participation et de ciblage que ceux de l'INDH. Le projet s'intègre aussi dans la stratégie adoptée par le pilier II du PMV qui privilégie les actions de diversification, d'intensification et de valorisation des productions agricoles. Le projet veillera à harmoniser les approches et démarches en concertation avec les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans cette zone et les autres programmes sectoriels qui y seront engagés.

E. Composantes et activités

15. Pour atteindre les objectifs globaux et spécifiques, le projet, dans sa deuxième phase mettrait en œuvre, sur une période de six ans, des actions groupées en cinq composantes: i) consolidation des acquis institutionnels, notamment les organisations socioprofessionnelles de base, ainsi que le savoir et le savoir faire; ii) renforcement des actions d'intensification et de diversification de la production agricole; iii) valoriser les productions de la zone du projet; iv) promotion de la microentreprise agricole et para agricole et renforcement du rôle des AMC; et v) promotion des partenariats nécessaires.

F. Coûts et financement

16. Le coût du projet est estimé à environ USD 15 à 20 millions. Le FIDA participera au financement avec un cofinancement d'autres bailleurs tels que la BM, l'USAID, l'AFD, le fonds de l'OPEP pour répondre aux besoins de financement des activités de diversification des revenus (transformation et commercialisation des produits, AGR et microentreprises, développement de filières).

G. Risques

17. Les principaux risques pour lesquels des mesures de mitigation doivent être identifiées sont: i) allocations budgétaires insuffisantes, notamment pour le fonctionnement; ii) besoin en personnel qualifié non satisfait; et iii) sécheresse récurrente dans le piémont, ainsi que la grêle et la gelée en montagne.

II. Projet de développement rural des zones montagneuses de la Province de Taza

A. Zone géographique et groupe cible

18. Caractérisation physique de la zone du Projet: La Province de Taza fait partie de la Région de Taza-Al Hoceima. Elle est située dans la zone Est de la région économique Centre-Nord. Elle est délimitée au Nord par les Provinces d'Alhoceima et Nador, au Sud par la Province de Boulemane, à l'Est par la Wilaya de Oujda et à l'Ouest par la Wilaya de Fès. Sa partie montagneuse Atlasique et de piémont au Sud (700 à plus de 3000 m d'altitude) ainsi que sa zone de collines pré-rifaines font partie des zones les plus pauvres du pays (taux de pauvreté allant de 20% à plus de 40%). A ce gradient altitudinal correspond un gradient bioclimatique, allant de l'aride (moins de 200 mm de pluviométrie annuelle) à l'humide froid (plus de 800 mm de pluviométrie annuelle) en passant par le semi-aride tempéré à froid et le sub-humide frais à froid. Quatre grands types de sols peuvent être distingués: les vertisols sur les collines pré-rifaines, les sols minéraux bruts sur les reliefs calcaires atlasiques et rifains, les sols rouges méditerranéens sur le piémont atlasique et les sols alluviaux dans les principales vallées.
19. La principale activité économique est représentée par l'agriculture qui s'effectue sur des petites exploitations de taille généralement inférieure à 5 ha (72% des exploitations agricoles). La S.AU (Surface Agricole Utile) occupe 329.000 ha (22,83% de la superficie de la Province) dont 22.800 ha en irrigué. La superficie des forêts et nappes alfatières est de 468.000 ha (32,48% de la superficie de la Province) et celle des parcours et des terres incultes s'élève à 644.000 ha (44,70% de la superficie de la Province). Les autres activités concernent le tourisme de montagne, l'artisanat (tapisserie et tissage) et le commerce.
20. Le projet concentrera son activité dans 15 communes rurales situées dans la partie montagneuse atlasique et son piémont (Tableau 1). La zone proposée pour le projet a une population de 165 407 habitants répartis sur 27 150 ménages. La SAU est de 96650 ha répartie en 89784 ha de bour et 6866 ha irrigués. Les principales cultures sont les céréales sur 63605 ha, les légumineuses sur 6595 ha, les fourrages sur 884 ha, les cultures maraîchères sur 905 ha et les plantations fruitières sur 13881 ha (Tableau 2).
21. Le système de culture et d'élevage se caractérise par les contraintes suivantes: techniques culturales traditionnelles, insuffisance des unités de valorisation des produits agricoles, faible efficacité des réseaux d'irrigation, faiblesse de la superficie réservée aux cultures fourragères, faible potentiel génétique, faiblesse de la technicité des éleveurs et de la productivité du cheptel.

B. Justification du projet

22. La zone recèle des potentialités importantes dont la mise en valeur aurait un impact immédiat sur l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Parmi ces potentialités, il y a lieu de mentionner les ressources humaines attachées au terroir et possédant un savoir faire local en matière d'agriculture et d'artisanat avec une jeunesse intéressée par le développement d'activités agricoles, la diversité de zones agro-écologiques (potentiel en matière arboricole, maraîchère, d'élevage, d'apiculture, de PAM, de forêts, de parcs naturels, et en matière de paysages et d'éco tourisme), des ressources hydriques non négligeables ainsi qu'un effectif important de cheptel valorisant les ressources sylvopastorales et constituant une source importante de revenus pour la population.
23. Les principales contraintes qui freinent le développement de la zone et par conséquent l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres résident dans la faible organisation des populations, la marginalisation de la femme, la maîtrise insuffisante des techniques de production et de valorisation de l'eau, les

difficultés d'accès au crédit et les difficultés de commercialisation des produits. A cela, il y a lieu d'ajouter la dégradation des terres et l'érosion des sols, l'enclavement à cause du relief accidenté, les inondations dans certaines vallées, le statut foncier des terres et la micropropriété, la faible efficacité des réseaux d'irrigation actuels, la faible productivité du cheptel, la faible diversification des productions au niveau de l'exploitation agricole malgré le potentiel agroécologique, la sécheresse récurrente sur le piémont et le froid hivernal ainsi que la grêle et la gelée dans la zone de moyenne et haute montagne, les insuffisances en matière d'infrastructures socio-économiques et le taux élevé d'analphabétisme. Le FIDA, avec l'expérience accumulée dans le développement des zones de montagne du Maroc et les résultats favorables obtenus dans la lutte contre la pauvreté, est en mesure d'adresser ces contraintes et lancer une dynamique de développement dans cette zone.

24. Par conséquent, le projet s'attellera à: i) promouvoir l'accès à l'eau par la réhabilitation des réseaux de PMH et l'amélioration des techniques d'irrigation; ii) assurer un meilleur développement de l'arboriculture fruitière; iii) améliorer la production animale à travers une meilleure conduite alimentaire (augmentation de la production fourragère, amélioration sylvo-pastorale, engraissement), sanitaire et de reproduction; iv) fournir un appui à la diversification des activités grâce au développement du microcrédit accompagné d'encadrement en matière de valorisation et de commercialisation des produits et; v) préserver les ressources naturelles.

C. Objectifs du projet

25. Les principaux objectifs du projet sont reflétés dans les objectifs stratégiques du présent COSOP: i) améliorer les conditions de vie des populations; ii) renforcer les capacités des communautés, y compris la femme rurale, dans les domaines de la programmation et la mise en œuvre des actions de développement; iii) améliorer l'accès à l'eau et la maîtrise des techniques de production pour développer les productions agricoles iv) promouvoir la valorisation des productions; v) développer le microcrédit et accompagner les investisseurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets; et vi) préserver les ressources naturelles.

D. Harmonisation et alignement

26. Le projet est totalement conforme avec l'INDH du fait que plusieurs communes sont éligibles au programme de l'INDH et que la démarche adoptée par les projets FIDA adopte les mêmes principes de participation et de ciblage que ceux de l'INDH. Le projet s'intègre aussi dans la stratégie adoptée par le pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) qui privilégie les actions de diversification, d'intensification et de valorisation des productions agricoles. Le projet veillera à harmoniser les approches et démarches avec les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans cette zone et les autres programmes sectoriels qui y seront engagés.

E. Composantes et activités

27. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) renforcement des capacités des communautés (sensibilisation et appui à la création d'organisations communautaires, élaboration participative des PDD et PDC, formation, alphabétisation fonctionnelle); ii) aménagement hydro agricole et foncier (réhabilitation de petits périmètres irrigués, aménagements fonciers pour la protection des périmètres et l'amélioration des terres, CES); iii) développement et valorisation des productions agricoles (amélioration des techniques d'irrigation, de production agricole et d'élevage, y compris par l'amélioration sylvopastorale) par la formation, des séances de démonstration et l'appui aux activités de transformation et de commercialisation des productions; iv) promotion des services financiers de proximité et appui aux investissements agricoles et non agricoles (identification des projets et accompagnement des microentreprises) en particulier pour les femmes et les jeunes (sélection des AMC, élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement

des capacités et d'élaboration de nouveaux produits adaptés, formation du personnel des AMC et des bénéficiaires de crédit, et v) coordination et gestion du projet.

F. Coûts et financement

28. Le coût du projet est estimé à environ USD 30 à 35 millions. Le FIDA participera au financement avec un cofinancement d'autres bailleurs chacun selon son avantage comparatif, s'il ya besoin, pour répondre aux besoins de financement et de mise en œuvre des activités de diversification des revenus (transformation et commercialisation des produits, AGR et microentreprises, développement de filières).

G. Risques

29. Les principaux risques pour lesquels des mesures de mitigation doivent être identifiées sont: i) allocations budgétaires insuffisantes, notamment pour le fonctionnement; ii) besoin en personnel qualifié non satisfait et iii) risques climatiques (sécheresse récurrente dans le piémont, gelée et grêle dans la zone montagneuse atlasique).

Tableau 1. Caractéristiques des communes rurales proposées pour le projet dans la province de Taza

Commune	Taux de pauvreté	Population (2004)	Nombre de ménages (2004)	Accroissement de la population 1994-2004	Communes incluses dans le programme INDH
Bouyablane	40.96	3 534	468	0.6	+
Maghraoua	42.24	10 406	1 509	-0.2	+
Berkine	26.38	11 409	1 657	0	+
Assabab	22.16	6 721	948	0.6	
Lamrija	32.96	13 813	2 050	1,4	+
Ras Laksar	21.41	10 708	1 491	0.7	
Tazarine	22.63	3 465	483	-0.7	
Gueldamane	24.82	21 111	3 372	0.5	
Bab Bou Idir	19.60	6 100	898	-1.2	
Bab Marzouka	23.0	20 846	3 173	-0.1	
Ghiata Al Gharbia	19.74	23 447	3 401	-0.5	
Bouchfaâ	13.80	10 703	1 694	0.2	
Smiaâ	12.87	8 099	1 333	-0.2	
Zrarda	20.58	10 092	1 785	0.4	
Ait Seghrouchen	25.62	16 362	2 888	-0.4	+
Total		165 407	27 150		

III. Projet de développement rural des zones montagneuses de la Province de Khénifra

A. Zone géographique et groupe cible

30. Caractérisation physique de la zone du projet: La Province de Khénifra est située à cheval entre le Haut Atlas, le Moyen Atlas Central et le Plateau Central. Elle fait partie de la Région de Meknès-Tafilalt. Est limitée au nord par les provinces de Khémisset et Meknes, au sud par les provinces de Béni-Mellal et Errachidia, à l'est par les provinces de Boulemane et Ifrane et à l'ouest par la province de Khouribga. La province se caractérise par un relief accidenté où s'alternent trois ensembles: le bassin versant de la Haute Melouya (cercle de Midelt) où culminent Jbel El ayachi (3.757 m) et Jbel EL MOAASKAR (3.277 m), la partie centrale de la province (Cercle d'Elkbab) couverte de Forêts où oueds Srou et Chbouka, affluent de l'Oum Rabiae prennent naissance et; la majeure partie du centre de Khénifra s'étend à l'ouest de l'oued Oum Rabiae avec une légère avancée sur le Moyen-Atlas. La province est caractérisée par un gradient altitudinal (500 m à plus de 3 700 m) et une pluviométrie annuelle variant de 400 mm à plus de 700 mm, entraînant une diversité bioclimatique comprenant le semi-aride (chaud à froid), le sub-humide frais à froid et l'humide. La période hivernale est caractérisée par un froid vif et sec, par contre pendant la période estivale apparaissent de très fortes chaleurs.
31. La principale activité économique est représentée par l'agriculture qui s'effectue sur des petites exploitations de taille généralement inférieure à 5 ha. La SAU (Surface Agricole Utile) occupe 320.000ha, soit 24% de la superficie totale de la province dont 285.000ha en bour soit 90% de la SAU. et 21,5% de la superficie totale et 35.000ha en irrigué soit 10% environ de la S.A.U. et 26% de la superficie totale. La superficie plantée est d'environ 13.350 ha soit 4,2% de la S.A.U. La superficie nue est de 306.650 ha soit 96% de la S.A.U. et 23% de la superficie totale. Les autres activités concernent les mines, le tourisme (essentiellement tourisme de montagne), l'artisanat (Tapis Zayani et Tentes tressées aux poiles de chèvres) et le commerce.
32. Le projet concentrera son activité dans 19 communes rurales situées dans la partie montagneuse atlasique et son piémont (Tableau 1). La zone proposée pour le projet a une population de 234 846 habitants répartis sur 47 226 ménages. La SAU est de 132 884 ha répartie en 122 466 ha de bour et 10 418 ha irrigués. Les principales cultures sont les céréales sur 80255 ha, les fourrages sur 1424 ha, les cultures maraichères sur 1087 ha et les plantations fruitières sur 2 378 ha (Tableau 2).
33. Le système de culture et d'élevage se caractérise par les contraintes suivantes: techniques culturales traditionnelles, insuffisance des unités de valorisation des produits agricoles, faible efficacité des réseaux d'irrigation, faiblesse de la superficie réservée aux cultures fourragères, faible potentiel génétique, faiblesse de la technicité des éleveurs et de la productivité du cheptel.

B. Justification du projet

34. La zone recèle des potentialités importantes dont la mise en valeur aurait un impact immédiat sur l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Parmi ces potentialités, il y a lieu de mentionner les ressources humaines attachées au terroir et possédant un savoir faire local en matière d'agriculture et d'artisanat avec une jeunesse intéressée par le développement d'activités agricoles, la diversité de zones agro-écologiques (potentiel en matière arboricole, maraichère, d'élevage, d'apiculture, de PAM, de forêts, de parcs naturels, et en matière de paysages et d'éco tourisme), des ressources hydriques non négligeables ainsi qu'un effectif important de cheptel valorisant les ressources sylvopastorales et constituant une source importante de revenus pour la population.
35. Les principales contraintes qui freinent le développement de la zone et par conséquent l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres résident

dans la faible organisation des populations, la marginalisation de la femme, la maîtrise insuffisante des techniques de production et de valorisation de l'eau, les difficultés d'accès au crédit et les difficultés de commercialisation des produits. A cela, il y a lieu d'ajouter la dégradation des terres et l'érosion des sols, l'enclavement à cause du relief accidenté, la micropropriété, la faible efficacité des réseaux d'irrigation actuels, la faible productivité du cheptel, la faible diversification des productions au niveau de l'exploitation agricole malgré le potentiel agroécologique, la sécheresse récurrente sur le piémont et le froid hivernal ainsi que la grêle et la gelée dans la zone de moyenne et haute montagne, les insuffisances en matière d'infrastructures socio-économiques et le taux élevé d'analphabétisme. Le FIDA, avec l'expérience accumulée dans le développement des zones de montagne du Maroc et les résultats favorables obtenus dans la lutte contre la pauvreté, est en mesure d'adresser ces contraintes et lancer une dynamique de développement dans cette zone.

36. Par conséquent, le projet s'attellera à: i) promouvoir l'accès à l'eau par la réhabilitation des réseaux de PMH et l'amélioration des techniques d'irrigation; ii) assurer un meilleur développement de l'arboriculture fruitière; iii) améliorer la production animale à travers une meilleure conduite alimentaire (augmentation de la production fourragère, amélioration sylvo-pastorale, engraissement); iv) fournir un appui à la diversification des activités grâce au développement du microcrédit accompagné d'encadrement en matière de valorisation et de commercialisation des produits; v) préserver les ressources naturelles. Par ailleurs, la population agricole de la zone du projet est attachée au terroir avec une jeunesse intéressée par le développement d'activités agricoles, para agricoles et non agricoles.

C. Objectifs du projet

37. Les principaux objectifs du projet sont reflétés dans les objectifs stratégiques du présent COSOP: i) améliorer les conditions de vie des populations; ii) renforcer les capacités des communautés, y compris la femme rurale, dans les domaines de la programmation et la mise en œuvre des actions de développement; iii) améliorer l'accès à l'eau et la maîtrise des techniques de production pour développer les productions agricoles iv) promouvoir la valorisation des productions; v) développer le microcrédit et accompagner les investisseurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets; et vi) préserver les ressources naturelles.

D. Harmonisation et alignement

38. Le projet est totalement conforme avec l'INDH du fait que plusieurs communes sont éligibles au programme de l'INDH et que la démarche adoptée par les projets FIDA adopte les mêmes principes de participation et de ciblage que ceux de l'INDH. Le projet s'intègre aussi dans la stratégie adoptée par le pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) qui privilégie les actions de diversification, d'intensification et de valorisation des productions agricoles. Le projet veillera à harmoniser les approches et démarches avec les autres bailleurs de fonds qui interviennent dans cette zone et les autres programmes sectoriels qui y seront engagés.

E. Composantes et activités

39. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) renforcement des capacités des communautés (sensibilisation et appui à la création d'organisations communautaires, élaboration participative des PDD et PDC, formation, alphabétisation fonctionnelle); ii) aménagement hydro agricole et foncier (réhabilitation de petits périmètres irrigués, aménagements fonciers pour la protection des périmètres et l'amélioration des terres, CES); iii) développement et valorisation des productions agricoles (amélioration des techniques d'irrigation, de production agricole et d'élevage, y compris par l'amélioration sylvopastorale) par la formation, des séances de démonstration et l'appui aux activités de transformation et de commercialisation des productions; iv) promotion des services financiers de proximité et appui aux investissements agricoles et non agricoles (identification des projets et

accompagnement des microentreprises) en particulier pour les femmes et les jeunes (sélection des AMC, élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités et d'élaboration de nouveaux produits adaptés, formation du personnel des AMC et des bénéficiaires de crédit; et v) coordination et gestion du projet.

F. Coûts et financement

40. Le coût du projet est estimé à environ USD 30 à 35 millions. Le FIDA participera au financement avec un cofinancement d'autres bailleurs chacun selon son avantage comparatif pour répondre aux besoins de financement des différentes activités retenues.

G. Risques

41. Les principaux risques pour lesquels des mesures de mitigation doivent être identifiées sont: i) allocations budgétaires insuffisantes, notamment pour le fonctionnement; ii) besoin en personnel qualifié non satisfait; et iii) risques climatiques (sécheresse récurrente dans le piémont, gelée et grêle dans la zone montagneuse).

Tableau 1. Caractéristiques des communes rurales proposées pour le projet dans la Province de Khénifra

Commune rurale	Taux de pauvreté	Population (2004)	Nombre de ménages (2004)	Taux d'accroissement 1994-2004	Communes incluses dans le programme INDH
Anemzi	51.13	4 313	760	1	+
Sidi Yahya Ou Youssef	61.80	2 538	461	0.3	+
Agoudim	43.51	4 431	714	-0.4	+
Tounfite	39.87	12 306	2 462	1.4	+
El Kbab	42.47	16 719	3 457	0.3	+
Tighassaline	23.79	14 076	3 098	1.6	
Sidi Yahya Ou Said	14.57	8 559	1 662	1.3	
El Borj	19.07	4 985	920	-0,8	
El Hammam	18.56	15 438	2 887	-2,1	
Ait Ishaq	16.44	19 624	4 287	0.5	
Lahri	30.68	9 424	1 641	-0.1	+
Moha Ou Hammou Zayani	30.76	39 661	8 671	2	+
Sidi Amar	20.40	2 762	521	-2.8	
Sidi Lamine	12.95	16 340	3 134	0.1	
Sidi Hsine	22.40	3 614	597	-1.2	
Moulay Bouazza	36.67	9 328	1 968	-0.5	+
Had Bouhssoussen	23.56	7 281	1 422	-0.3	
Aguelmous	20.13	35 849	7 082	0.2	
Kerrouchen	35.35	7 598	1 482	0.1	+
Total		234 846	47 226		

Dossier-clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole rural

Priority Area	Affected group	Major Issues	Actions Needed
Mountainous areas	<ul style="list-style-type: none"> Small farmers, landless households, rural women and youth. 	<ul style="list-style-type: none"> rapid degradation of soil and water resources high population density and small farms high internal and external emigration No access to rural financial services for small farmers, women and unemployed youth 	<ul style="list-style-type: none"> Improve access to water and diversify production systems. Promote small scale enterprises based on commodity chain development (local products), handicraft and ecotourism activities. Watershed management activities. Promote grassroots organisations and provision of local financial services.
Rangelands areas with low productivity	<ul style="list-style-type: none"> Small and landless rainfed farmers. Small pastoralists. Rural families dependent on the rangeland. 	<ul style="list-style-type: none"> Low productivity in rainfed crops and livestock production systems of small farms High incidence and impact of drought on farm and pastoralist income and degradation of soils and rangelands Low incomes of small farmers under rainfed conditions Support services not always available with the necessary resources No access to rural financial services for small farmers, women and unemployed youth 	<ul style="list-style-type: none"> Better definition of adapted production systems. Diversification of sources of income. Promoting research and development and extension on rainfed agriculture and rangeland resources. Defining and implementing drought risk management strategies. Promoting community-based management of natural resources and community-based development plans through strengthening of grassroot organisations. Promoting local financial services through cooperatives and associations.
Arid south	<ul style="list-style-type: none"> Small farmers, landless households, rural women and youth. 	<ul style="list-style-type: none"> Loss of agricultural land to floods and salinity. Produce dates with low market value. Very weak agricultural support services. Low income and no access to financial services. Regression of oasian integrated farming system and biodiversity. 	<ul style="list-style-type: none"> Rehabilitation of irrigation networks. Renewal and improved management of date palm plantations. Development of agricultural services including locally specific research and extension. Promote grassroots organisations and provision of local financial services. Promote sustainability of Oasian farming system.
Rural Finance	<ul style="list-style-type: none"> Small farmers, landless households, rural women and youth. 	<ul style="list-style-type: none"> High level of non satisfied needs of small farmers, women and unemployed youth for micro-credit and medium term loans 	<ul style="list-style-type: none"> Promoting the creation of local development associations to work with existing micro-credit Associations (MCAs) and the <i>Crédit Agricole du Maroc</i> (CAM). Coordination with GOM and other partners for the evolution of the microcredit law (Law 18-99). Strengthen dialogue with MCAs and other partners for the development of new financial products (e.g. savings, micro-agricultural insurance, ...).

Priority Area	Affected group	Major Issues	Actions Needed
			<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation of microcredit to the specificities of agricultural and non-agricultural production cycles as well as to commodity chain development in rainfed zones. • Attracting commercial banking sector with adapted financial products.
Gender	<ul style="list-style-type: none"> • Rural women 	<ul style="list-style-type: none"> • High level of illiteracy among rural women • Limited access to rural extension/technical training and other support services • Limited access to financial services and markets 	<ul style="list-style-type: none"> • Literacy and training for specific skills. • Promoting women groups or associations as project and microcredit partners. • Promoting the outreach of rural financial services by existing associations. • Supporting marketing of produced goods.
Community development	<ul style="list-style-type: none"> • Small farmers, landless households, rural women and youth. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limited investments in rural and socio-economic infrastructure • Limited levels of participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Promote community-based development programs including rural infrastructure such as rural roads, drinking water supply and small-scale irrigation schemes (PMH). • Support local organisations' participation in local development planning toward sustainability over the long term. • Harmonization and alignment with activities of other national initiatives (INDH) and programmes (PMV, MCC).

Dossier-clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Institution	Strengths	Weaknesses	Opportunities/Threats	Remarks
1. MAPM	<ul style="list-style-type: none"> • Institutional memory on agricultural development • Good regional and local presence in the rural areas • Project implementation experience 	<ul style="list-style-type: none"> • Limited budgetary resources. • Limited human resources and absence of certain profiles needed in project implementation • Constraints due to limited dialogue/control on collective rangeland issues such as cultivation and excessive animal pressure. 	<ul style="list-style-type: none"> • O. Priority given to the development of rainfed agriculture and mountain areas. • O. Establishment and support of grassroots organisations such as pastoral cooperatives, water users associations, etc. • New orientation towards the needs of small farmers through PMV and INDH. • T. Human resources redeployment not used as a tool to satisfy staffing needs of projects • T. Massive departure of senior technical and administrative staff in the voluntary early retirement plan (June 2006). • T. If weaknesses persist, projects implementation capacity would be affected 	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies between projects and INDH + PMV to be further developed • Dialogue between pastoral communities and local Government enhanced through the Tripartite Agreement which was an output of the PDPEO-II Project
2. MAPM decentralised services	<ul style="list-style-type: none"> • Technical competence • Proximity to the rural population and target groups 	<ul style="list-style-type: none"> • Insufficient logistical and financial resources 	<ul style="list-style-type: none"> • Good partners present in rural areas for the implementation and M&E of project activities 	<ul style="list-style-type: none"> • Need for redeployment of human resources and diversification of profiles through new or contractual

Institution	Strengths	Weaknesses	Opportunities/Threats	Remarks
				recruitment
3. Grassroots organisations and Civil Society	<ul style="list-style-type: none"> • Tradition of community based activities. • Traditional grassroots organization exist • Some Pastoral Cooperatives performed well. • Presence of active local associations for development and microcredit 	<ul style="list-style-type: none"> • Weak management capacity. • Limited budgetary resources. • Limited presence in remote zones. 	<ul style="list-style-type: none"> • O. Cooperatives and associations could be strengthened and made sustainable both institutionally and financially • T. Microcredit Associations are not adequately present in rural areas. 	<ul style="list-style-type: none"> • The grassroot organisations are a vital requirement for the sustainability of project actions and investments.
4. Private Sector	<ul style="list-style-type: none"> • Strong Banking Sector • Strong implementation capacities in infrastructure, civil work, tree plantation, rehabilitation work, etc. • Well developed commercial sector 	<ul style="list-style-type: none"> • Little presence locally in remote rural areas 	<ul style="list-style-type: none"> • O. These sectors could be interested in rural area if grassroot organisations are supported and appropriate rural financial services created. 	<ul style="list-style-type: none"> • An environment could be created toward encouraging the private sector to invest in rural areas.

Dossier-clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Donor/Agency	Nature of project/programme	Project/Programme coverage	Status	Complementarity/Synergy potential with project
MADRPM/MCC	National Programs for fruit trees plantation, small scale irrigation schemes, Animal production etc.	Country-wide	On-going	Complementarity and synergy in common areas of intervention.
Ministry of interior	National Initiative for Human Development (NIHD)	403 communes	On-going	Complementarity in terms of approach and training of staff and rural communities on participation and management of their grassroot organisations.
MCC/MADRPM	Millennium Challenge Account (MCA) Program	In a number of Provinces	On-going	Complementarity and synergy in merging financial resources for rural development and harmonization of approaches
Ministry of Equipment	National Program of Rural Roads (PNRR)	Country-wide	On going	Complementarity and synergy in common areas of intervention in terms of improving access to villages and markets.
Ministry of Territorial Development, Water and Environment (MATEE)	National Program of Rural Drinking Water (ONEP)	Country wide	On-going	Complementarity and synergy in terms of improving access to safe drinking water and modalities of community organisation. Synergy on a consultative basis with MAPM
	In charge of coordinating rural development activities	Country wide	On-going	
World Bank	1) National study on land tenure	Urban areas	Completed	Partnership in financing complementary studies extended to rural areas. Partnership to launch and lead the WG.
	2) Working Group on Rural Development	National	To be initiated	
USAID	Development of five value chains	National	On-going	Partnership in developing value chains in IFAD project areas.
Agence Française de Développement	Refinancing Microcredit Associations (MCAs)	National	On-going	Synergy in policy dialogue to evolve legal framework on Microcredit (Law 18-99).
KfW	Small Scale Irrigation Programme and refinancing MCAs	National	On-going	Synergy and partnership in support to Water Users Associations cofinancing rural roads and drinking water supply and policy dialogue on legal framework for microcredit.
OPEC Fund	Cofinancier in IFAD Project	PDRMO + PDRTT project	On-going	Cofinancing rural roads and drinking water

Donor/Agency	Nature of project/programme	Project/Programme coverage	Status	Complementarity/Synergy potential with project
	especially in rural infrastructure	areas		supply
JICA	Rural Roads + Drinking Water Supply	National	On-going	Potential cofinancier for rural roads and drinking water supply.
European Union	Neighborhood Program	National	Starting	Global synergy potential with IFAD Country Programme
UNDP	UNDAF	National	On-going	Consultations on UNDAF objectives and results as well as harmonisation within the UN system.

Dossier-clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typology	Poverty Level and Causes	Coping Actions	Priority Needs	COSOP Response
Small and landless farmers under rainfed and small scale surface water irrigated agriculture	Poverty level: Very high to vulnerable <ul style="list-style-type: none"> • Low incomes solely dependant on agriculture • Lack of formal schooling and illiteracy • Income depends mainly on seasonal agricultural work • Low access to social services • No access to financial services 	<ul style="list-style-type: none"> • Emigration 	<ul style="list-style-type: none"> • Improved access to land, water, technological know-how and financial services • Reconversion to more adapted crop species and intensification of production • Income diversification through agricultural and non-agricultural rural income generating activities • Access to markets and insertion in commodity production chains 	<ul style="list-style-type: none"> • Promote reconversion to more adapted and higher value added commodities • Influencing the agricultural research agenda to address the needs of smallholders under rainfed production systems • Diversification of agriculture production and for promotion of income generating activities and rural micro-enterprises with the creation of the appropriate rural financial services. • Rehabilitation of infrastructure in small scale irrigation schemes infrastructure • Construction and rehabilitation of rural roads
Small pastoralists	Poverty level: Very high to vulnerable <ul style="list-style-type: none"> • Small herds and vulnerability of rangeland productivity due to recurrent drought • Weak extension services • Weak coordination in the management of collective rangelands 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification of activities • Emigration 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapted animal production systems • Access to financial services • Adding value to products and access to markets • Better management of rangeland resources and water points through strengthening of grassroot organisations • Coping mechanisms to alleviate vulnerability to drought 	<ul style="list-style-type: none"> • Support to strengthening of grassroot organisations for improved of collective /common resources management • Promoting R&D and extension on production systems, markets and risk management • Promoting local financial services through cooperatives and associations • Processing and marketing of animal products
Women	Poverty level: Very high to vulnerable <ul style="list-style-type: none"> • Illiteracy 	<ul style="list-style-type: none"> • Household food production: 	<ul style="list-style-type: none"> • Literacy and training for improved skills • Income diversification through IGA + 	<ul style="list-style-type: none"> • A programme for promotion of income generating activities and rural micro-enterprises with the

Typology	Poverty Level and Causes	Coping Actions	Priority Needs	COSOP Response
	<ul style="list-style-type: none"> • Lack of technical skills • Low access to social services • Low access to technical support and financial services 	<ul style="list-style-type: none"> vegetables, aromatic and medicinal plants, honey and poultry • Income generating activities: artisanal and handicraft 	<ul style="list-style-type: none"> microenterprise development • Access to rural financial services, equipment, raw materials and markets • Training on crop production and livestock husbandry through technical support 	<ul style="list-style-type: none"> creation of the appropriate rural financial services. • Capacity-building of women to participate in community development and in preparation and implementation of microenterprises • Provide adult literacy programmes • Drinking water supply to provide more and better quality drinking water and time saving to reduce workload
Youth	<p>Poverty level: Very high</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unemployment • Limited access to land and water • Limited access to rural financial services 	<ul style="list-style-type: none"> • Working for the family • Emigration • Small trade activities 	<ul style="list-style-type: none"> • Access to rural financial services for microenterprise development • Training in financial and management and implementation of microenterprise • Vocational training 	<ul style="list-style-type: none"> • A programme for promotion of income generating activities and rural micro-enterprises with the creation of the appropriate rural financial services. • Vocational training in technical areas and financial management of microenterprises

